RAPPORT ANNUEL 2018

الضمان الإجتماعي
ⵜⴰⵎⵏⵉⵏⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ
CNSS

Le devoir de vous protéger

SOMMAIRE

INTRODUCTION 04
INSTANCES DE GOUVERNANCE 05
MISSION ET VALEURS 07
PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 08
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE 09

PARTIE I

RÉGIME GÉNÉRAL

CHIFFRES CLÉS 11
FAITS MARQUANTS 12
BILAN DES ACTIVITÉS 14
BILAN DES ACTIVITÉS DES UNITÉS MÉDICALES 35
BILAN FINANCIER 38
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 39

PARTIE II

ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO)

PRINCIPALES PHASES D'ÉVOLUTION 44
CHIFFRES CLÉS 45
FAITS MARQUANTS 46
BILAN DES ACTIVITÉS 47
BILAN FINANCIER 53
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 54

INTRODUCTION

L'année 2018 a été marquée par des réalisations et des avancées notables en matière de développement de la couverture sociale ainsi que par l'amélioration de la qualité des services au profit des employeurs et de leurs salariés.

Les chiffres réalisés au titre de cette année attestent de cette évolution positive. En effet, le nombre des salariés déclarés a été porté à 3,47 millions, enregistrant ainsi une hausse de 2,6% par rapport à l'année précédente. La masse salariale, quand à elle, a enregistré une progression de 7% par rapport à 2017, pour atteindre 148 milliards de dirhams portant le montant des cotisations dues à 29,86 milliards de dirhams y compris l'Assurance Maladie Obligatoire, soit une augmentation de 7,9% comparé à 2017.

Par ailleurs, le montant des prestations servies a atteint 21.51 milliards de dirhams y compris l'assurance maladie obligatoire, enregistrant une évolution de 7.6% en comparaison à l'année précédente. Ce sont 53 Milliards de dirhams de réserves qui ont été enregistrés pour l'année 2018, soit 8.1% de plus qu'en 2017.

D'un autre côté, la CNSS a poursuivi, au cours de l'année 2018, ses efforts dans l'amélioration de la qualité de ses services, considérée depuis des années comme axe startégique de développement. C'est dans ce sens qu' elle a procédé au déploiement d'une nouvelle version du portail DAMANCOM dédié aux affiliés en leur offrant de nouvelles fonctionnalités. Ce portail a enregistré 26 742 nouvelles adhésions amenant le nombre globale des entreprises affiliées adhérentes au portail à 162 837, soit une croissance de 20 % par rapport à l'année 2017. Tandis que le nombre d'entreprises, adhérentes au portail DAMANCOM, utilisant le service "télépaiement" a progressé de 39,6%, passant de 60 040 en 2017 à 86 563 en 2018.

Toujours en matière de promotion de la dématérialisation de la relation avec ses clients, la CNSS a mis à la disposition de ses assurés de nouvelles versions améliorées et rénovées de ses e-services. Ainsi, la CNSS a mis à la disposition des assurés une nouvelle version du portail « Assurés » qui sécurise son accès et offre une nouvelle fonctionnalité utilisée fréquemment à savoir l'édition en ligne des attestations.

Enfin, tenant compte de sa situation financière favorable et de la maîtrise de son système de gestion, la CNSS envisage sereinement l'avenir. Elle s'apprête à relever de nouveaux défis, notamment, l'extension de la couverture sociale et médicale à de nouvelles catégories, à savoir les travailleurs de maison et les travailleurs non salariés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La **Caisse Nationale de Sécurité Sociale** est administrée par un conseil d'administration, composé de 24 membres titulaires, nommés par décret pour une période de 3 ans, dont :

- 8 représentants de l'Etat ;
- 8 représentants des employeurs ;
- 8 représentants des travailleurs.

Le conseil d'administration, ayant une composition tripartite, est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet. Il se réunit aussi souvent que les besoins de la caisse l'exigent et au moins deux fois par an.

COMITÉ DE GESTION ET D'ÉTUDES

Ce comité est issu du Conseil d'Administration et présidé par le Président du Conseil d'Administration ou l'autorité gouvernementale déléguée par lui. Il est chargé, dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration, de suivre la gestion de la Caisse et éventuellement de régler toutes les questions pour lesquelles il reçoit délégation du conseil.

Il comprend :

- Un administrateur représentant le ministre chargé de l'emploi ;
- Un administrateur représentant le ministre chargé des finances ; Trois administrateurs représentant les travailleurs ;
- Trois administrateurs représentant les employeurs.

Les membres de ce comité sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans.

COMITÉS SPECIALISÉS

Comité « Audit et Risques » : ce comité a un rôle consultatif, notamment en ce qui concerne l'établissement des comptes, les missions des auditeurs et commissaires aux comptes, le dispositif de contrôle interne et les risques.

Comité « Stratégie et Développement » : ce comité a un rôle consultatif dans les domaines des orientations stratégiques de la CNSS, les accords d'alliance et les opérations stratégiques significatives.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. MOHAMED YATIM
Ministre du travail
et de l'insertion professionnelle.

M. MUSTAPHA SAJID
Représentant des employeurs.

M. MOHAMED EL ALAOUI
Représentant des travailleurs.

ORGANISATION	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Chefferie Du Gouvernement	M. ABDELHAK EL ARABI	M. KAMAL BENBRAHIM
Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle	M. NOUREDDINE BENKHALIL	MME SALIMA KHARBOUCH
	M. AHMED ETTOUBI	M. ABDELALTIF SAIDI
Ministère de l'Économie et des Finances	M. ELAYACHI TERRASS	M. AZIZ LOUBANI
Ministère de la Santé	M. ABDELOUAHAB BELMADANI	M. AHMED AZIZ TANJAWI JASOULI
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	M. HAMID LAMLIKI	M. HASSAN NAJI
Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique	M. YOUSSEF ELBARIE	M. RACHID ELBOUAZAOUI
Ministère chargé de la réforme de l'Administration et de la Fonction publique	M. TAWFIK AZARUAL	M. ANAS ABDELILAH CHAIEB
Agence Nationale des Assurances Maladies	M. KHALID LAHLOU	
Union marocaine du travail	M. MOHAMED ALAOUI	M. MOSTAFA OURDANE
	M. NOUREDDINE SOULAIK	M. MOHAMED YAJID
	M. ELMOSTAFA EL MOUMEN	M. SAID KHIR ALLAH
	M. MOHAMED AMARI	M. BOUCHAIB ALLOUCHE
Confédération démocratique du travail	M. ABDELFATTAH BAGHDADI	MME. SAIDA BEN TAHER
	M. EL HOUSSINE EL YAMANI	MME. KHADIJA LAACHIR
Union générale des travailleurs du Maroc	M. MOSTAFA KHLAFA	M. ABDERAHMANE KANDALA
Union Nationale du Travail au Maroc	M. AZIZ HANAOUI	M. ABDELAZIZ TACHI
Confédération Générale des Entreprises du Maroc	M. FAIÇAL MEKOUAR	M. HICHAM ZOUANAT
	M. JAWAD CHEIKH LAHLOU	M. KHALID CHEDDADI
		M. ELMOSTAPHA SAJID
Fédération des Chambres Marocaines de Commerce, d'Industrie et des Services	M. ABDELHAFID ELJAROUDY	M. MOHAMED ELBATAH
	M. ALI ABROUN	M. KHALID ELMANSOURY
Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc	M. MOHAMED RIAD	M. MIMOUN AUSSAR
Fédération des Chambres d'Artisanat	M. ABDELMALEK EL BOUTAINE	M. FAROUK ELMADANI
Fédération des Chambres de Pêches Maritimes	M. MOHAMED OUMOULOUD	M. KAMAL SABRI

MISSIONS ET VALEURS

MISSION

Au-delà de sa mission d'établissement public gérant le régime obligatoire de la sécurité sociale pour l'ensemble des salariés du secteur privé, la CNSS se voit également investie d'une seconde mission, celle d'œuvrer durablement pour l'amélioration de ses prestations et d'assurer des services de protection sociale toujours plus efficients. Une ambition citoyenne pour laquelle la CNSS mobilise toutes ses forces vives.

Notre slogan « **LE DEVOIR DE VOUS PROTEGÉR** » illustre parfaitement cet état d'esprit et notre engagement à satisfaire au mieux les besoins de nos clients

VALEURS

La responsabilité sociale, l'orientation client et la valorisation du capital humain sont les trois valeurs que la CNSS met au cœur de ses activités pour réussir sa mission.

Responsabilité sociale : La CNSS œuvre pour garantir l'accès aux soins de santé et la sécurité du revenu pour ses assurés et à généraliser la couverture médicale et sociale pour l'ensemble de la population assujettie au régime ainsi que leurs ayants-droit.

Orientation client : La CNSS mobilise toutes ses ressources pour se concentrer sur l'écoute, le conseil, la satisfaction et l'anticipation des attentes de ses clients Assurés et Affiliés en mettant à leur disposition des services interactifs qui répondent à leurs besoins dans les meilleurs délais et ce, d'une manière professionnelle, innovatrice et fiable.

Valorisation du capital humain : La CNSS investit dans les ressources humaines en formant des collaborateurs motivés pour mettre leurs compétences au service de ses clients.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tout d'abord, soulignons l'importance des 5 réunions tenues par le Comité de Gestion et d'Etudes. Elles ont eu pour but d'examiner la validation du plan triennal 2018-2020, l'élévation et l'examen des scénarios de réforme de l'IPE et la préparation des travaux du CA. C'est dans cette optique que l'IPE a été évalué afin de réviser les conditions d'ouverture de droits sur la base de l'historique et d'apporter les propositions d'améliorations à l'égard de l'assuré (qualité de service) et de l'utilisateur (traitement).
Aussi, le Comité Audit et Risques a également tenu réunion en préparation des travaux du CA afin d'examiner l'arrêté des états de synthèse au titre de 2017 ainsi que le rapport d'audit externe de 2017.

De même, le Conseil d'Administration a tenu 3 réunions en 2018, où plusieurs résolutions ont été prises, à savoir : l'approbation du Rapport d'activité du DG au titre de l'exercice 2017, l'arrêté provisoire des états de synthèse au titre de l'exercice 2017, l'examen du Rapport d'opinion de l'auditeur externe sur les comptes, l'approbation du Plan d'action 2019, l'approbation Budget 2019, l'examen du Rapport du contrôleur de l'État au titre de 2017, l'examen de modalités d'accompagnement spécifique à la société SICOMEK, en situation de difficulté économique.

Le CA a chargé le management de la CNSS d'élaborer une procédure de traitement du cas en question et les cas similaires et de procéder à sa validation auprès du CGE.
D'autre part, le Conseil d'Administration a confié au CGE l'étude de la revalorisation des AF, revalorisation des pensions, l'étude sur la réforme du régime de pensions gérées par la CNSS et la validation de la procédure de traitement du cas SICOMEK et des cas similaires.

PRINCIPALES MISSIONS D'AUDIT INTERNE 2018 :

Parmi les principales missions de l'audit interne, citons : l'audit des opérations du recrutement externe et interne, l'audit de l'indemnité pour perte d'emploi et l'audit de la fourniture des fluides médicaux pour les 13 polycliniques de la CNSS.

Une mission de contrôle a été effectuée par l'ACAPS dont le but est l'examen de la gouvernance, la gestion des risques et le système d'information.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

INDICATEURS	2017	2018
Croissance globale	4,1%	3,0%
Valeur ajoutée agricole	13,2%	3,8%
Valeur ajoutée non agricole	2,8%	2,9%
Valeur ajoutée du secteur secondaire	3,1%	2,8%

Source: HCP

Une décélération de la croissance globale nationale : 3,0% en 2018 contre 4,1% en 2017 .
Une décélération de la croissance des activités agricoles : passage de 13,2% en 2017 à 3,8% en 2018.
Une légère reprise des activités non agricoles passant de 2,8% en 2017 à 2,9% en 2018.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE

INDICATEURS	2017	2018	Variation
Population active occupée	10 699	10 811	1,05%
Taux de chômage total	10,2%	9,8%	-0,4 pts
Taux de chômage Urbain	14,7%	14,2%	-0,5 pts
Taux de chômage rural	4%	3,5%	-0,5 pts

Source: HCP

Une hausse de 1,05% de la population active occupée.
Une baisse de 0,4 point du taux de chômage national : 9,8% en 2018 contre 10,2% en 2017.
112 000 postes d'emplois créés entre 2017 et 2018, résultant de la création de 126 000 postes d'emplois rémunérés et de la perte de 14 000 emplois non rémunérés.

PREMIÈRE PARTIE
RÉGIME GÉNÉRAL

RÉGIME GÉNÉRAL

CHIFFRES CLÉS

3,47 Millions
Salariés déclarés
+2,6%

148 Milliards Dhs
Masse salariale declare
+7%

234 Mille
Entreprises
+4,8%

22,56 MMDhs
de Cotisations
+6,6%

17,51 MMDhs
de Prestations servies
+6,1%

53 MMDhs
Reserves
8,1%

FAITS MARQUANTS

RECOUVREMENT

- L'automatisation de l'activité du recouvrement.
- La convention avec l'ordre national des huissiers de justice.

DÉMATÉRIALISATION

- Déploiment de la nouvelle version de DAMANCOM intégrant de nouvelles fonctionnalités.
- Mise à la diposition des assurés d'une nouvelle version du portail assuré permettant notamment l'édition des attestations en ligne.

EXTENSION RÉSEAU

Pour servir les zones lointaines, la CNSS dispose de 41 antennes.
Les bureaux de liaison constituent des points de contact avec les assurés, ainsi qu'un rapprochement des clients dans les zones dépourvues d'agences. Ces bureaux servent également à la réception des dossiers.

BANCARISATION :

Le taux de bancarisation des assurés allocataires est de 98% et celui des assurés actifs non bénéficiaires de pension est resté à 63% en 2018, la quasi-totalité des pensionnés est bancarisé 99%.

Bénéficiaires	Réalisé
Assurés allocataires	98 %
Assurés actifs non bénéficiaires de pensions	63 %
Pensionnés	99 %

DÉLAIS DE PAIEMENT DES PRESTATIONS :

En 2018, des actions ont été lancées pour améliorer le délai de paiements des prestations du Régime Général.
Ainsi, le résultat est bien senti.
C'est ainsi que la mise en place d'un système de suivi de la qualité de service à plusieurs niveaux a positivement impacté les délais de traitement des demandes des assurés et a visiblement amélioré ces derniers.

Bénéficiaires	Délai de paiement
IJM	16 J
Pension	21,7 J
IPE	47 J
RCS	19,4 J

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

La CNSS place le Capital Humain au cœur de toute stratégie de développement de ses activités.
Cette stratégie a permis la valorisation du Capital Humain de notre organisme à travers :

- Une politique de recrutement qui prend en compte les besoins institutionnels en terme de compétence visant l'accompagnement de l'évolution quantitative et qualitative des métiers de la CNSS ;
- Une politique de formation qui tient compte des besoins en formation des collaborateurs CNSS, en veillant sur l'adéquation entre les profils des bénéficiaires et les exigences des Métiers CNSS.

Par ailleurs, La CNSS a recruté en 2018, 228 collaborateurs dont 93 sont des Techniciens Spécialisés, 63 des Cadres et Ingénieurs d'Etat et 72 des Médecins et Paramédicaux. L'âge moyen des nouvelles recrues est de 23 ans. Plus encore, la CNSS a permis aux médecins conseils de développer leur compétences à travers l'identification des besoins et le choix de thèmes des formations.

A noter qu'en conformité aux dispositions de la circulaire du Chef du Gouvernement N° 07/2013, réglementant le processus de nomination aux postes de responsabilité et en respect des règles d'égalité de traitement et de transparence en matière d'accès aux postes de responsabilités au sein de la CNSS, la DRH a reçu en 2018, 782 candidatures suite à des appels à candidature lancés. Suite auxquelles, 200 nominations et 49 commissions ont été tenues.

BILAN DES ACTIVITÉS

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS

Le nombre d'entreprises affiliées qui déclarent au moins un salarié a enregistré une hausse de 6 % passant de 223 922 à 234 693 entre 2017 et 2018.

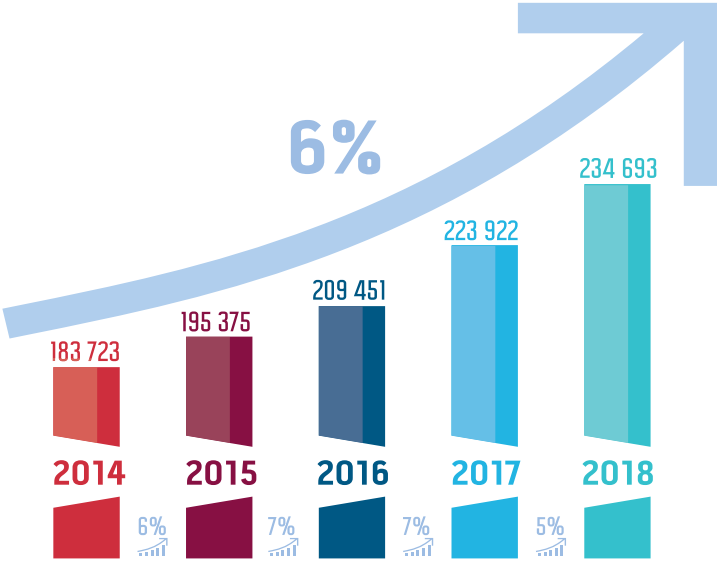

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES PAR SECTEUR

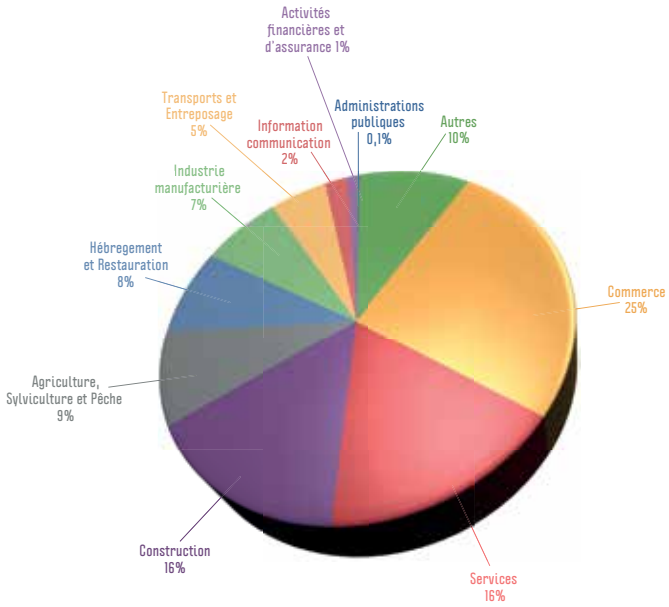

Le secteur du commerce concentre 25% de l'ensemble des affiliés, suivi par les secteurs des services et de la construction avec 16% chacun.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES PAR RÉGION

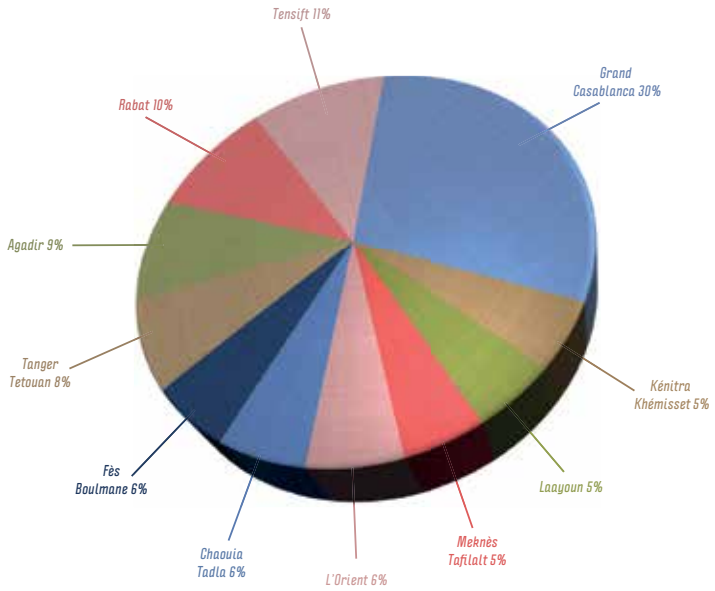

La région de Casablanca arrive en tête de classement avec 30% des affiliés, suivi par la région de Tensift avec 11%, et la région de Rabat avec 10% de l'ensemble des affiliés.

POPULATION ASSURÉE

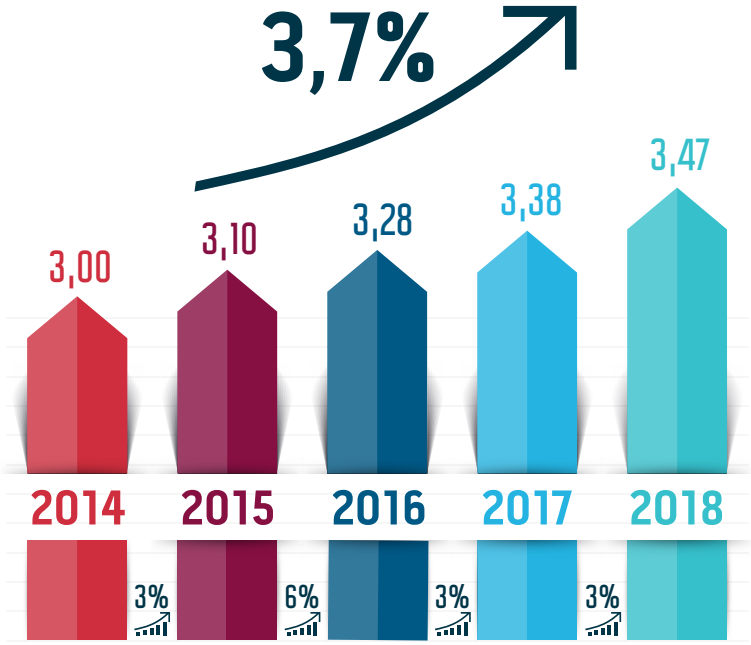

L'effectif des salariés déclarés a augmenté de 3% en 2018 par rapport à 2017, passant de 3,38 à 3,47 millions de salariés déclarés.

Cette augmentation n'est pas propre uniquement à l'année 2018, mais on la constate également depuis 2014.

En effet de 2014 à 2018, il y a eu une augmentation du nombre des salariés déclarés de 3,7% en moyenne par an.

RÉGIME GÉNÉRAL

STRUCTURE DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS PAR TRANCHE D'ÂGE

46% des salariés déclarés en 2018 ont un âge inférieur à 35 ans.

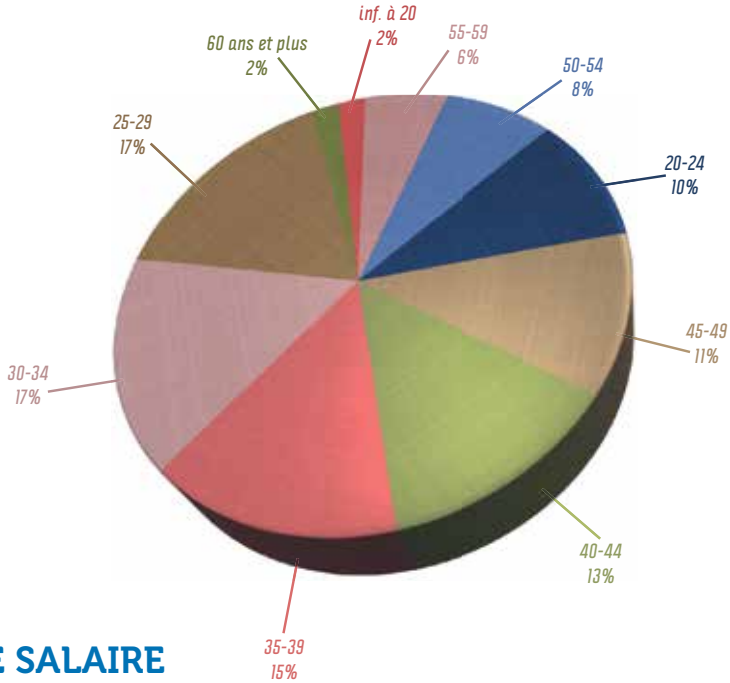

STRUCTURE DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS PAR TRANCHE DE SALAIRE

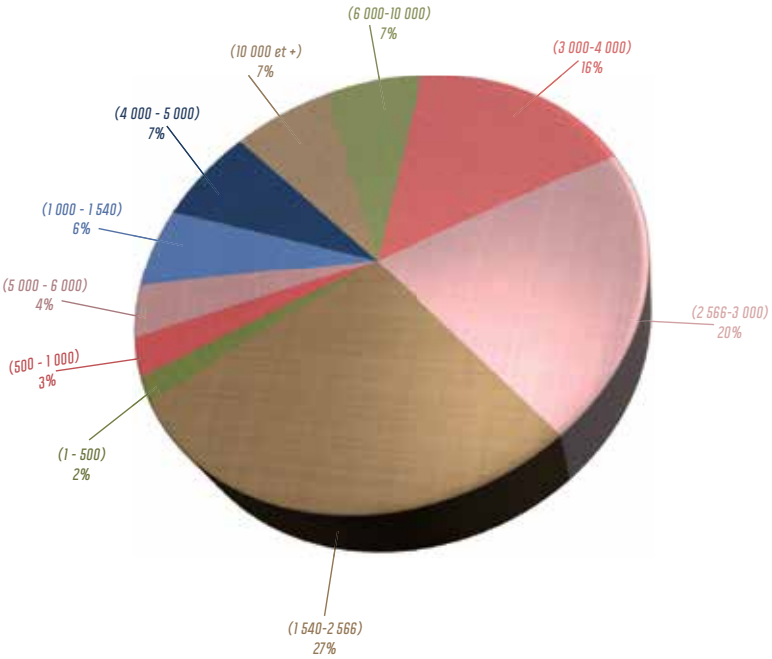

Le salaire mensuel moyen déclaré en 2018 s'élève à 5 188 DH contre 5 104 DH en 2017, ce qui représente une croissance de 1,7%.

LES SALARIÉS DÉCLARÉS DURANT TOUTE L'ANNÉE

Nombre de jours	% des salariés déclarés
1 à 52	14 %
53 à 104	9 %
105 à 156	8 %
157 à 208	9 %
209 à 260	12 %
261 à 311	23 %
312	25 %

A noter que 25% des salariés sont déclarés tout au long de l'année (312 jours de travail) contre 23% en 2017.

SALARIÉS DÉCLARÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

21% des salariés déclarés en 2018 relèvent du secteur des services, suivis par l'industrie (18%), le commerce (15%), et la construction (14%).

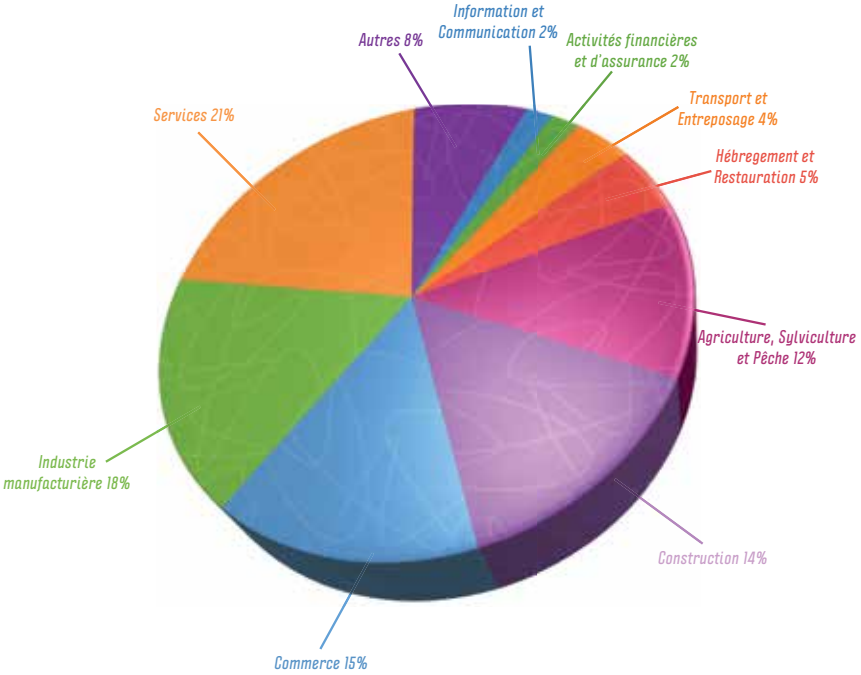

RÉGIME GÉNÉRAL

SALARIÉS DÉCLARÉS PAR RÉGION

La région de Casablanca est en tête de classement avec 39% des salariés, suivie par les régions de Tanger, d'Agadir et de Rabat avec 11% chacun.

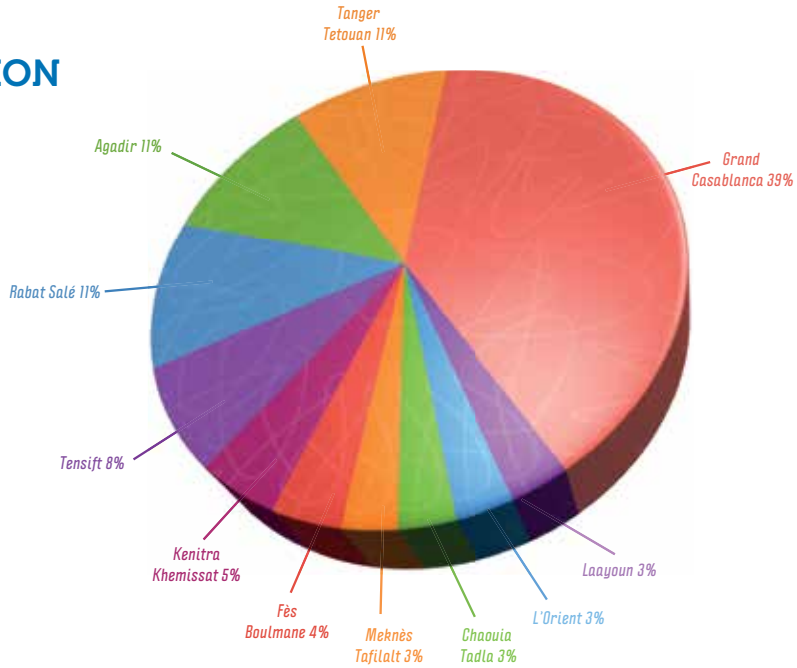

MASSE SALARIALE ET NOMBRE DE JOURS DÉCLARÉS

MASSE SALARIALE DÉCLARÉE ENTRE 2017 ET 2018 :

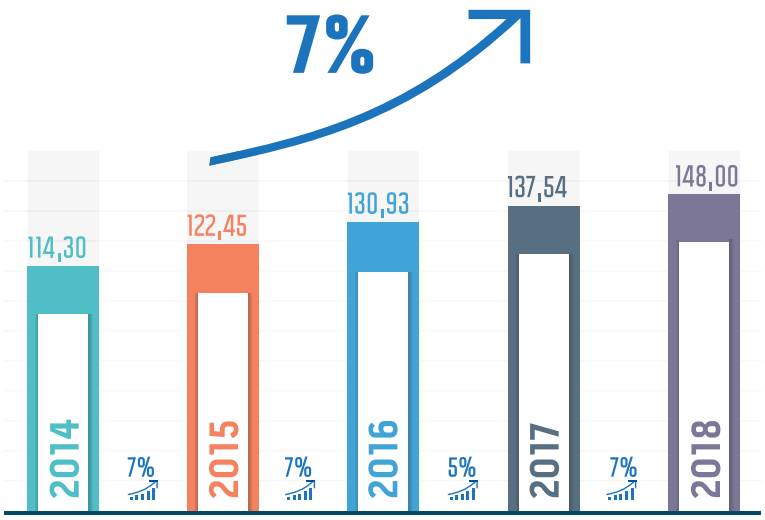

Une croissance annuelle moyenne de 7% de la masse salariale globale déclarée à la CNSS entre 2014 et 2018, passant de 114 à 148 milliards de dirhams.

Cette évolution est le fruit des efforts déployés par la CNSS, notamment :

1) Les chargés de clientèle mènent des actions de vérification à l'amiable de la déclaration des salariés ;

2) Les missions d'inspections et contrôle ont contribué à l'élargissement de la population couverte ;

3) La communication et la sensibilisation avec la grande masse suscite l'intérêt et explique aux citoyens assujettis leurs droits et comment en bénéficier.

NOMBRE DE JOURS DÉCLARÉS ENTRE 2017 ET 2018 EN MILLIERS : +5,1%

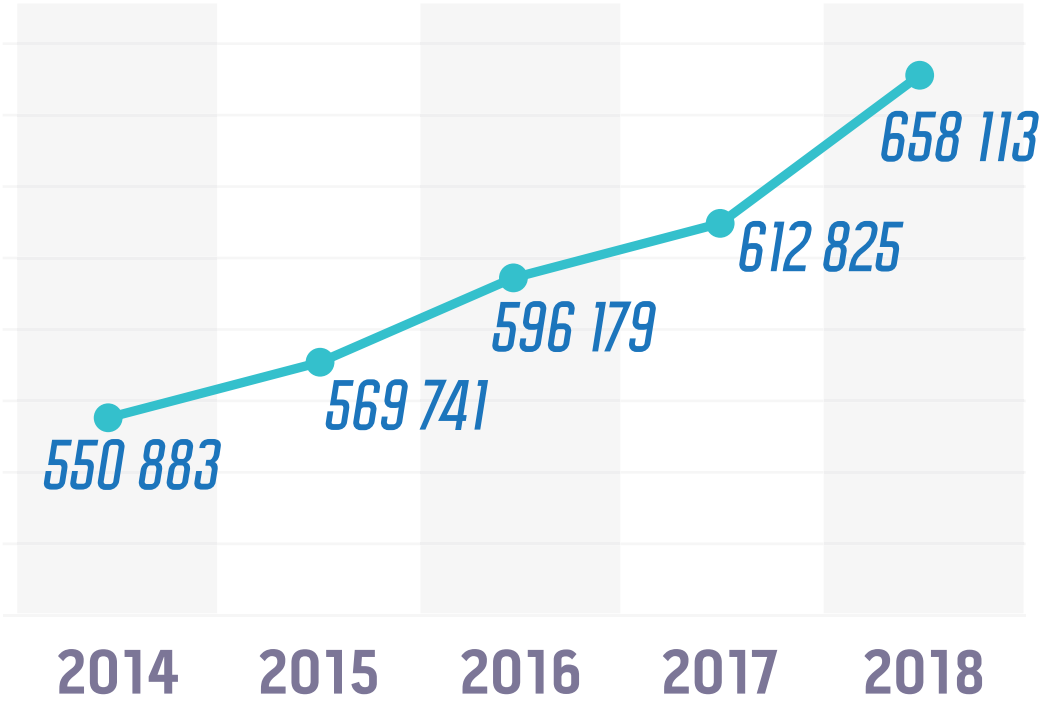

Le nombre de jours déclarés en 2018 a évolué de 5,1%, passant de 612 825 en 2017 à 658 113 en 2018. Cela résulte de deux facteurs, à savoir la régularité des déclarations et le nombre des salariés déclarés qui ne cesse d'augmenter d'année en année.

PRESTATIONS SERVIES

PRESTATIONS SERVIES ENTRE 2017 ET 2018

Prestations	2017	2018	Variation
Prestations à long terme	10 373 614	11 039 953	6,4 %
Prestations familiales	5 175 939	5 472 694	5,7 %
Prestations à court terme	903 302	949 912	5,9 %
Remboursement des cotisations salariales (RCS)	63 329	55 168	-12,9 %
Total	16 516 184	17 517 726	6,1 %

Unité en Milliers de Dhs

Le montant des prestations est passé de 16,5 Milliards de dhs en 2017 à 17,5 Milliards de dhs en 2018, soit une évolution de 6,1%.

BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS ENTRE 2017 ET 2018

Prestations	2017	2018	Variation
Prestations à long terme	544 000	568 829	4,6 %
Prestations familiales	1 280 064	1 317 536	2,9 %
Prestations à court terme	154 226	164 420	6,6 %
Remboursement des cotisations salariales (RCS)	11 999	9 641	-19,7 %
Total	1 800 103	1 840 000	2,2 %

Au total, l'effectif des bénéficiaires est passé de 1 800 103 en 2017 à 1 840 000 en 2018, soit une évolution de 2,2%. De même, le nombre de bénéficiaires des remboursements des cotisations salariales a reculé de 20%.

STRUCTURE DES PRESTATIONS SERVIES PAR BRANCHE

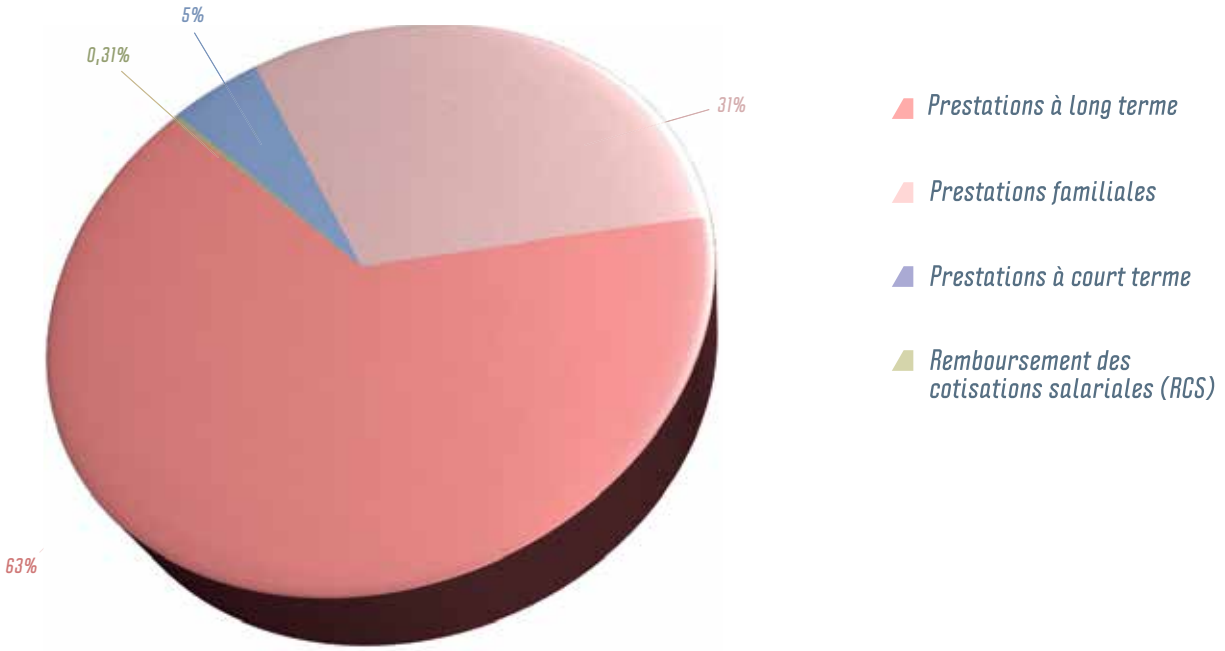

Les prestations à long terme continuent de dominer l'ensemble des prestations avec un taux de 63%, tandis que les prestations familiales occupent le deuxième rang avec 31% et 5% pour les prestations à court terme, et enfin le remboursement des cotisations salariales en dernier rang avec une part de 0,31%.

ALLOCATIONS FAMILIALES ÉMISES ENTRE 2017 ET 2018 :

ÉVOLUTION DU MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES

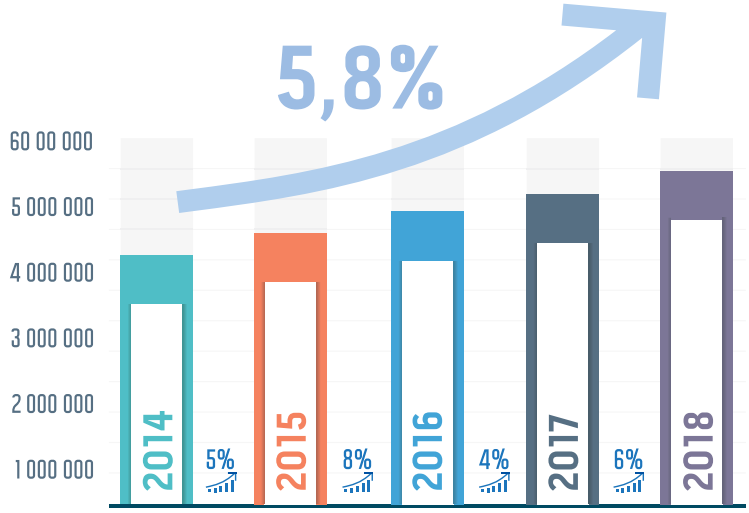

Le montant des prestations familiales a nettement évolué en 2018 en comparaison avec 2017, passant ainsi à 5,5 MMDHS avec une variation de 6% par rapport à 2017. Par ailleurs, l'évolution des prestations familiales est continue depuis 2014 avec une augmentation de 5,8% chaque année.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES

L'évolution des prestations familiales est principalement due à l'évolution du nombre d'allocataires qui est passé en 2018 à 1,32 millions d'assurés, enregistrant une augmentation de 3%.

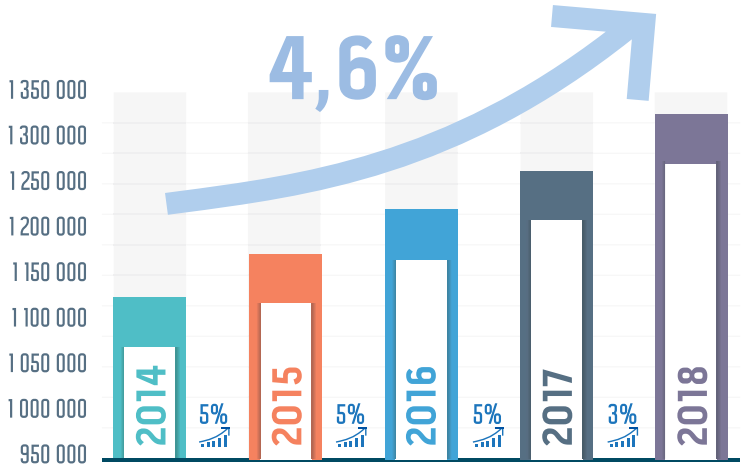

MONTANTS SERVIS AU TITRE DES PRESTATIONS À COURT TERME

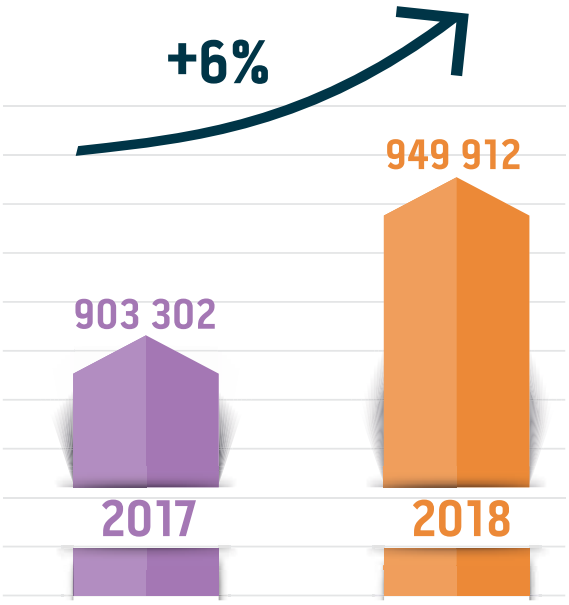

Unité en Milliers de Dhs

Le montant servis des prestations à court terme est passé de 903 Millions de dirhams en 2017 à 950 Millions de dirhams en 2018, soit une évolution de 6%.

ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES

Aussi, les bénéficiaires ont également évolué, passant de 154 226 en 2017 à 164 220 en 2018, soit une progression de 6,6%.

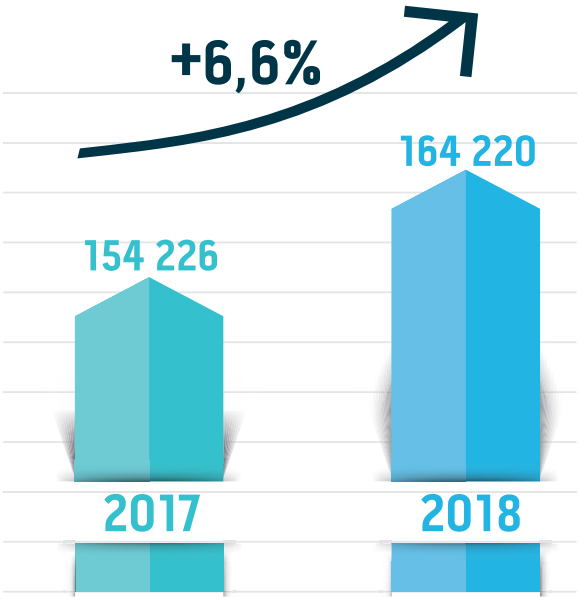

PRESTATIONS SOCIALES À LONG TERME ÉMISES ENTRE 2017 ET 2018

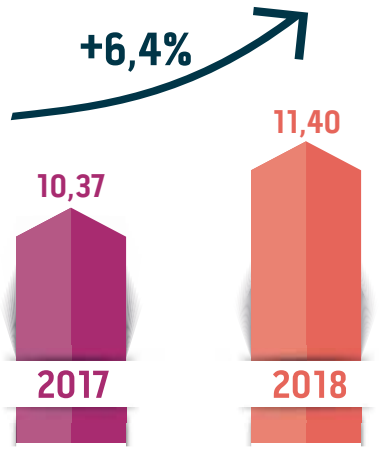

Les prestations sociales à long terme émises ont évolué de 6,4%, passant de 10,37 Milliards dirhams en 2017 à 11,40 Milliards dirhams en 2018.

ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES

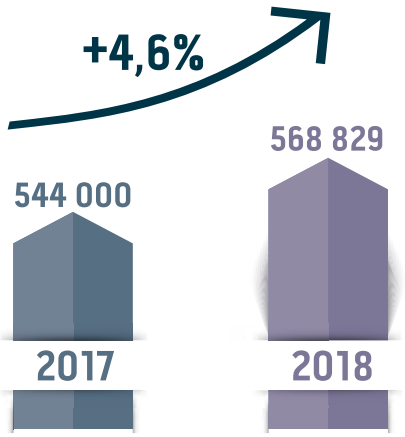

Le nombre de bénéficiaires a augmenté en 2018, marquant une évolution de 4,6% par rapport à 2017.

REMBOURSEMENT DES COTISATIONS ENTRE 2017 ET 2018

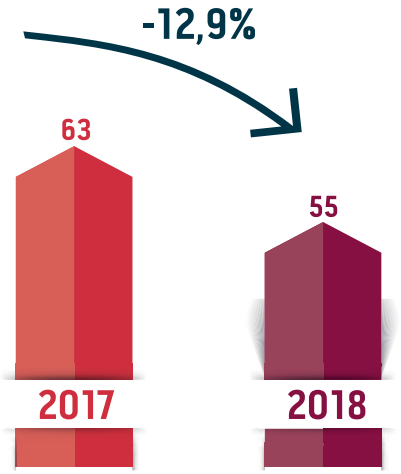

Unité en Millions de Dhs

Le remboursement des cotisations a baissé en 2018 de 12,9% en comparaison à 2017.

NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DES REMBOURSEMENTS DES COTISATIONS SALARIALES ÉMISES ENTRE 2017 ET 2018

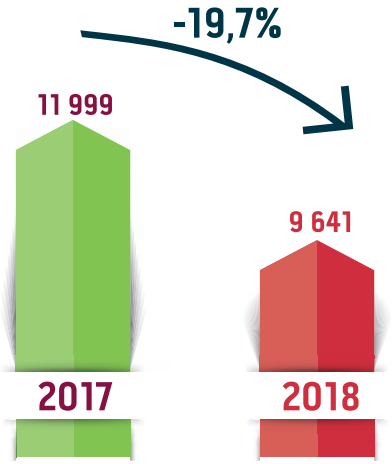

Le nombre des bénéficiaires des remboursements des cotisations salariales émises a baissé de 19,7% en 2018.

STRUCTURE DES PENSIONS

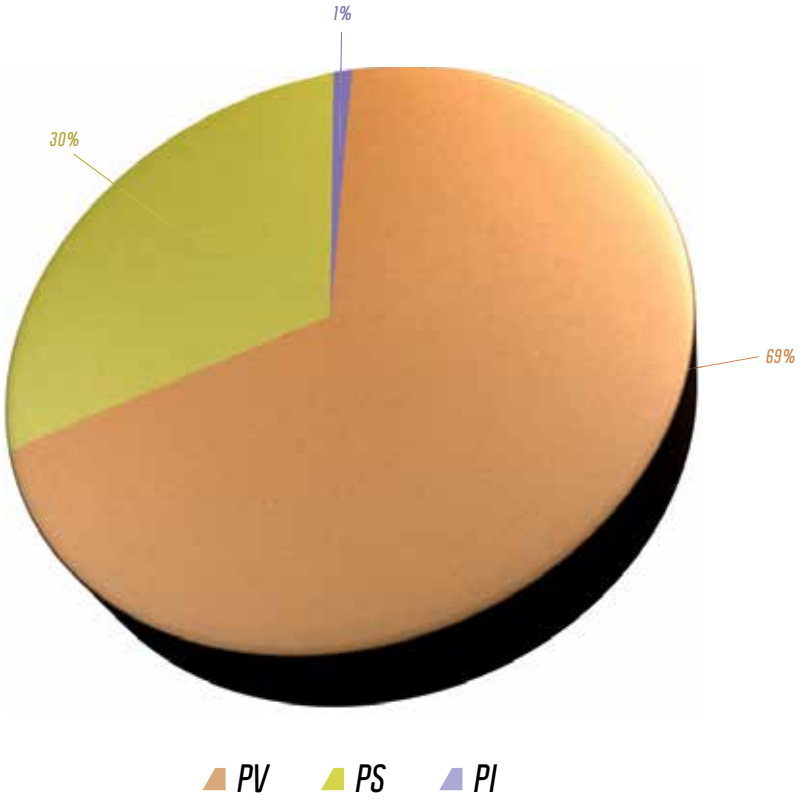

Il est à souligner que les pensionnés d'invalidité ne représentent que 1% de l'effectif global. Les retraités, quant à eux, représentent 69% des effectifs des pensionnés. Ensuite, ce sont les bénéficiaires de pensions de survivants qui englobent le reste des effectifs des pensionnés avec 30%.

AGE ET PENSION MOYENS PAR TYPE DE PENSION ET PAR GENRE

Ensemble des pensionnés

TYPE PENSION	SEXE	AGE MOYEN	PENSION MOYENNE
PI	Femmes	51,4	1 836
	Hommes	51,9	2 042
	Total	51,7	1 959
PS	Femmes	67,9	847
	Hommes	65,4	937
	Total	67,8	849
PV	Femmes	68,4	1 907
	Hommes	69,8	1 972
	Total	69,5	1 961

On note que la pension moyenne de vieillesse est la plus importante, atteignant 1 961 Dhs, suivie de la pension d'invalidité qui s'élève en moyenne à 1 959 Dhs, contre 849 Dhs pour la pension moyenne de survivants.

Nouveaux pensionnés

TYPE PENSION	SEXE	AGE MOYEN	PENSION MOYENNE
Invalidité	Femmes	48,64	2 070
	Hommes	49,76	2 242
Vieillesse	Femmes	60,98	2 065
	Hommes	61,03	2 171
Survivants	Femmes	62,23	1 010
	Hommes	61,75	1 093

La pension moyenne des nouveaux pensionnés 2018 a enregistré une hausse de 2% par rapport à 2017 et de 1,2% sur la période 2014-2018.
Par ailleurs, 74% des nouveaux pensionnés sont des retraités.

SERVICES EN LIGNE

Toujours à l'écoute de ses clients, la CNSS ne ménage aucun effort pour améliorer la qualité de service rendu aux assurés et aux affiliés.
Afin de gagner en productivité, réduire les coûts de traitement et simplifier la relation, aussi bien avec les affiliés que les assurés, la CNSS s'est inscrite dans une stratégie de dématérialisation de sa relation avec sa clientèle.
C'est dans ce sens que la CNSS a rénové toutes ses plateformes éléctroniques.

Multiplication des canaux d'information aux assurés : On trouve comme canaux d'informations pour les assurés, le portail assurés cnss.ma, l'application mobile MA CNSS, le centre d'appel ALLO DAMAN, le serveur vocal interactif, Facebook Twitter, la chaîne YouTube, LinkedIn et l'affichage dynamique.

Concernant le centre d'appel, il permet aux assurés de s'informer ou formuler une réclamation sans se rendre aux agences. Aussi, les clients qui n'ont besoin que d'information sur la situation des déclarations de salaires sont orientés vers un serveur vocal interactif, qui est disponible 24h/24 et 7j/7j.
En moyenne, ce sont 34 500 clients qui utilisent mensuellement ce canal mis à leur disposition. Ainsi, le serveur vocal interactif reçoit environ 53 716 appels en moyenne par mois. De plus, les télé opérateurs du centre d'appel ALLODAMANE traitent une moyenne de 4 765 réclamations par mois, parvenues par mail à la CNSS. Plus encore, la CNSS a mis en place aussi une page sur Facebook qui permet d'informer et de recueillir les réclamations et les doléances de ses clients.

De ce fait, tout est mis en œuvre afin que tous les assurés puissent trouver une réponse à leur demande à travers maints moyens qui sont mis à leur disposition.
Ainsi, on constate que la CNSS fournit quotidiennement des efforts considérables afin de faciler le service aux assurés.

PORTAIL DAMANCOM

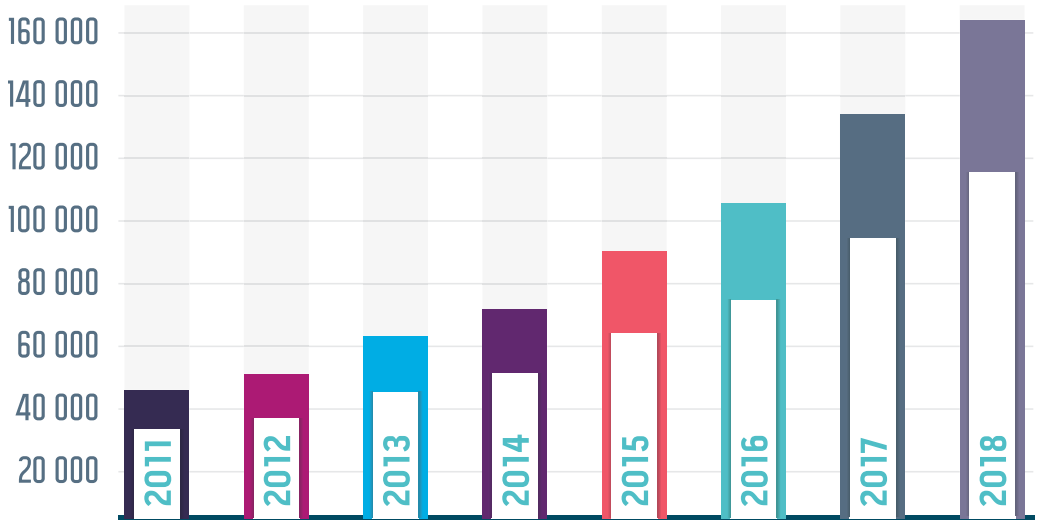

Le nombre d'entreprises affiliées qui déclarent via DAMANCOM a atteint 162 837 en 2018 contre 136 095 en 2017, soit une augmentation de 20% en raison des efforts déployés sur sa promotion.

De plus en plus d'entreprises adhérentes au portail utilisent le service de paiement des cotisations via Damancom

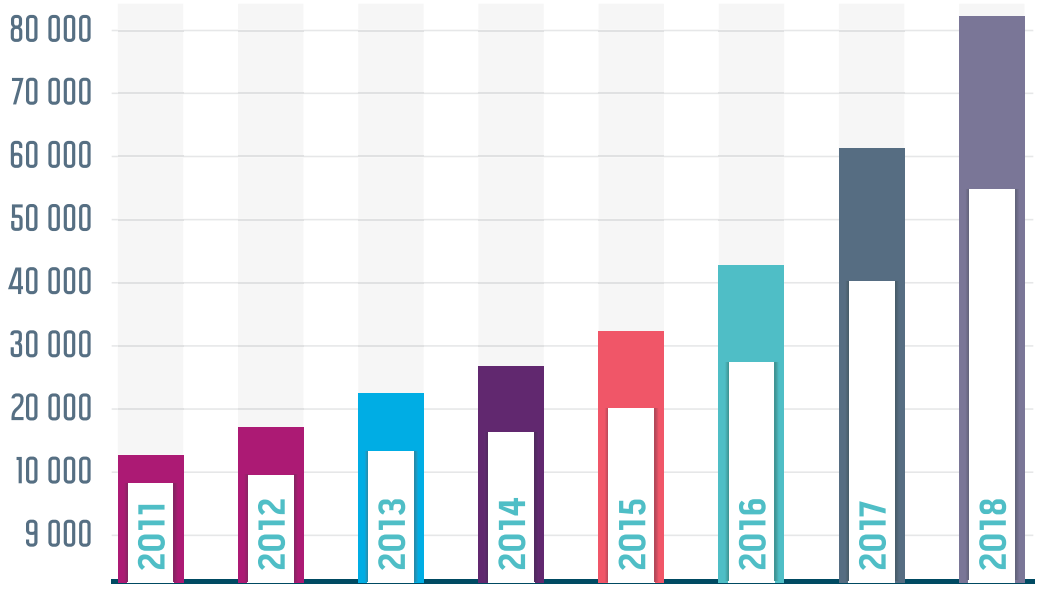

Le nombre d'entreprises utilisant le service « télépaiement » ne cesse d'augmenter au fil des années. En effet, il est passé de 62 040 en 2017 à 86 563 en 2018.

96% SALARIÉS SONT DÉCLARÉS VIA DAMANCOM

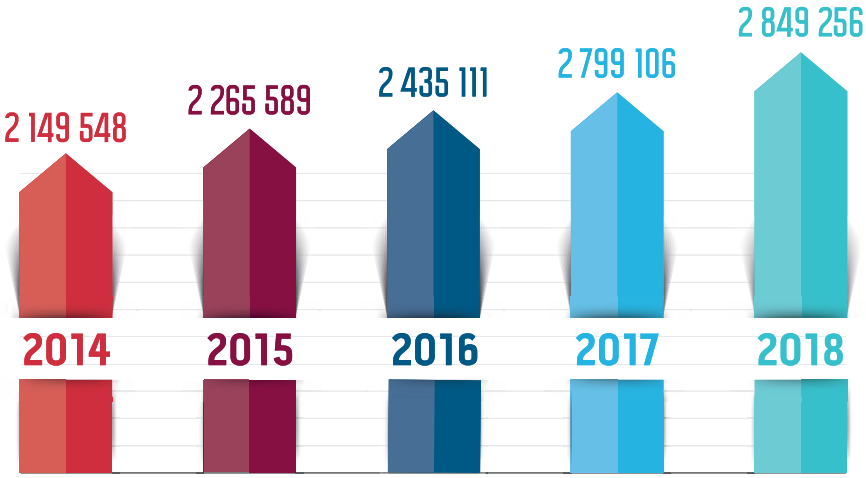

Les salariés déclarés via DAMANCOM sont en constante évolution. En effet, 96% des salariés sont déclarés via DAMANCOM. Ils sont ainsi passés de 2 799 106 en 2017 à 2 849 256 en 2018. Cette évolution s'explique par l'accroissement de confiance que font les entreprises affiliées à DAMANCOM.

D'ailleurs, une nouvelle version du portail DAMANCOM a été déployée en février 2018.

98% DE LA MASSE SALARIALE DÉCLARÉE À LA CNSS PASSE PAR DAMANCOM

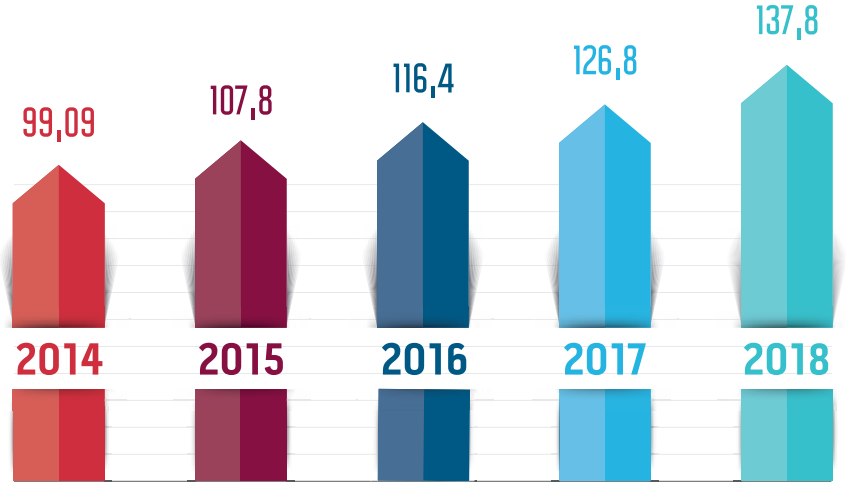

Unité en Milliards de Dhs

La masse salariale déclarée à la CNSS par DAMANCOM a nettement évolué, passant de 126,8 milliards de DHS en 2017 à 137,8 milliards de DHS en 2018.

CENTRE D'APPEL ALLO DAMANE

NOMBRE D'APPELS

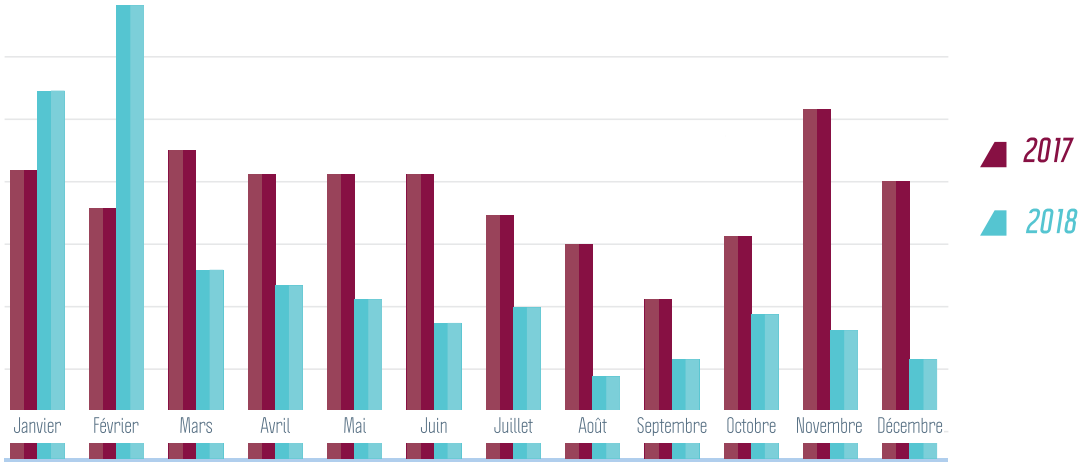

L'utilisation des autres canaux de communication a décongestionné le centre d'appel. Le centre a reçu 413 874 appels en 2018 contre 583 608 en 2017, soit une baisse de -29%.

NOMBRE DE TÉLÉCHARGEMENT DE L'APPLICATION MOBILE MA CNSS

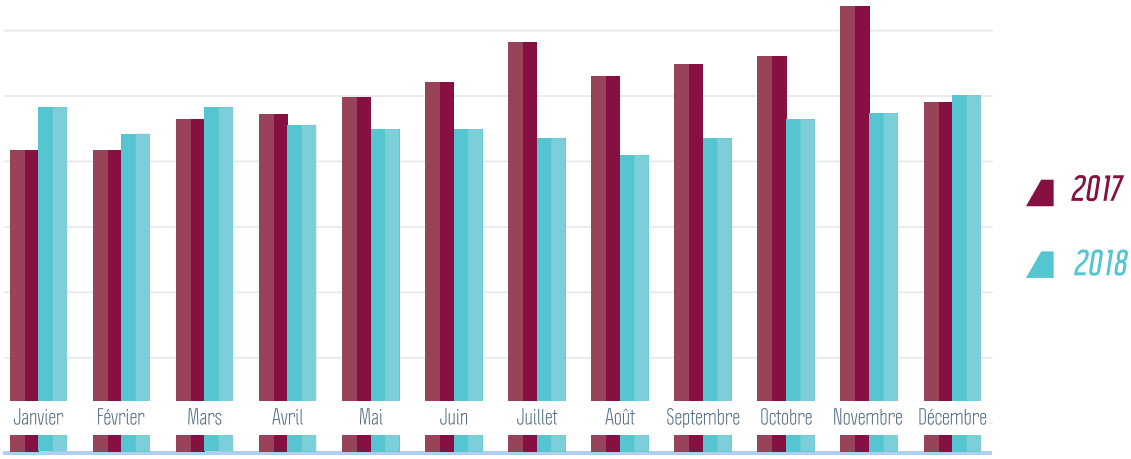

En 2018, à travers ces outils, la CNSS offre plusieurs services gratuits, sécurisés, 100% dématérialisés et disponibles 24h/24 et 7j/7j, à savoir : le récapitulatif de la carrière déclarée à la CNSS, l'état de traitement des dossiers AMO, IJM, Pensions, Allocations Familiales, RCS, IPE, l'authentification sécurisée, la consultation de l'historique complet des déclarations de salaires (portail), la simulation de la pension de retraite (portail) et le téléchargement de l'attestation de déclaration de salaire.
Ma CNSS est l'application professionnelle numéro 1 au Maroc avec plus de 5,6 millions de téléchargements. Près de 350 000 assurés l'utilisent régulièrement.

LE PORTAIL DES ASSURÉS

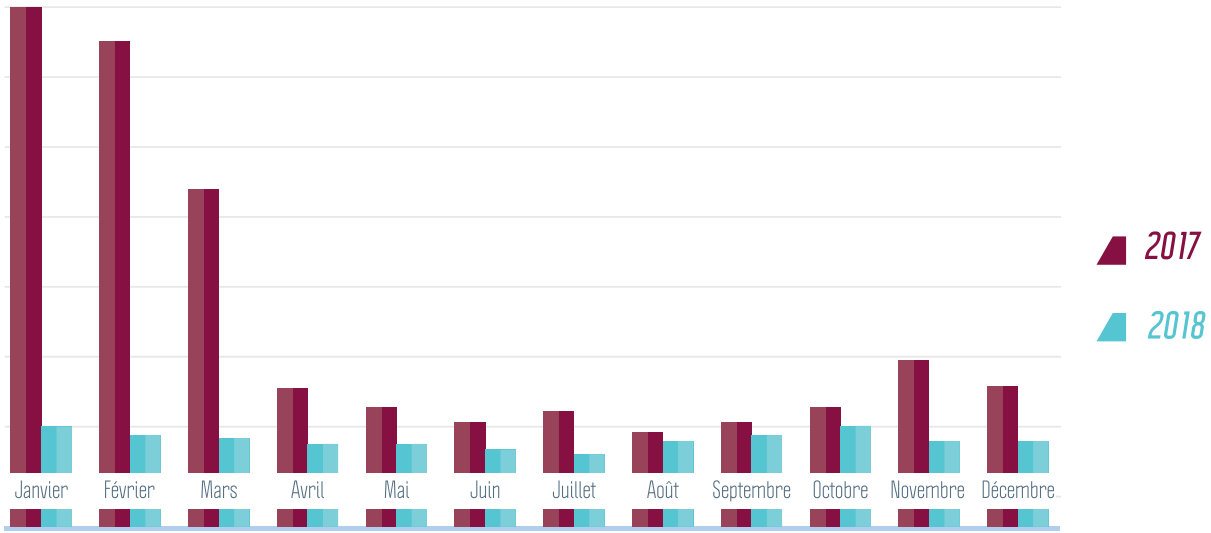

A noter que, chaque mois, près de 42 000 assurés utilisent le portail pour consulter leur situation et suivre leurs dossiers.

Missions d'inspection et du contrôle :
Pour lutter contre l'informel, la CNSS a mis en place un dispositif qui concerne la prospection directe sur terrain, l'identification des secteurs d'activité et entreprises à hauts risques d'évasion sociale à travers le développement des échanges avec d'autres administrations, ainsi que l'amélioration du dispositif du contrôle social.

Actions à l'amiable :
L'action à l'amiable se fait à travers, l'identification des secteurs d'activité à cibler en 2018, tels que le BTP, textile, cafés et restaurants, écoles privées, boulangeries et pâtisseries, cliniques, stations d'emballage, transport de marchandises, promotion immobilière et Construction, nettoyage et gardiennage et professions libérales. les actions réalisées sont au nombre de 6 320.

Mais aussi à travers le recensement des exploitations agricoles, comme par exemple, Maraîchage/Pépinière, Fruits rouges, Oliviers, Fermes d'élevage, Élevage des bovins – aviculture, Betterave et élevage, Céréales Légumes Agrumes/ arboriculture, collecte olives et orange... Ainsi, 1 095 exploitations ont été recensées.
Autre action à l'amiable, le ciblage des entreprise créées entre 2015, 2016 et 2017 non encore affiliées à la CNSS.

Planification sur la base des données externes

Données de la Direction Générale des impôts (DGI):
Recoupement de la rémunération du personnel du Compte de Produits et Charges (CPC) avec la masse salariale déclarée à la CNSS.
Recoupement entre le nombre de salariés déclarés sur l'état Déclaration et Traitement des Salaires (DTS) et l'effectif des salariés déclarés à la CNSS.

Contrôle de la sur déclaration : vérification du lien salarial:
La CNSS a mis en place un dispositif de ciblage et de contrôle pour lutter contre de telles actions. La programmation des missions est basée sur les remontées des entités métiers suite aux dépôts des demandes des prestations par les assurés ainsi que sur la planification préventive via une batterie de critères de sélection évaluant le risque de la sur déclaration. Par ailleurs, le processus gestion des cas de sur déclaration est piloté par le Comité chargé de traitement de la sur déclaration présidé par le Directeur du Pôle Prestations.Ainsi 502 missions de contrôle de sur déclaration ont été réalisées en 2018, révélant l'absence du lien salarial de 157 personnes, soit 31% des personnes contrôlées.

Synthèse des réalisations

La CNSS a réalisé 2 727 missions contre seulement 2 300 en 2017, soit une évolution de 19%. Toutes ces missions ont permis de régulariser et de redresser la situation de 49 157 assurés. Ce qui représente une hausse de 15% en comparaison avec 2017.
Ainsi, la masse salariale régularisée et redressée est de 1,57 milliards de dhs. En 2017, elle était de 1,06 milliards de dirhams. Ce qui représente une hausse en 2018 de 48%.
De ce fait, 88% des salariés redressés et régularisés se concentrent dans les secteurs construction, industrie manufacturière, hébergement et restauration, commerce, activités de services administratifs et de soutien et transports.

Nous remarquons à travers ce tableau que 2018 est une année qui marque une nette évolution.

INDICATEURS	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Variation 2017-2018
Nombre total de missions validées pour le contrôle , Dont :	2 300	2 727	19%
Contrôle de la non et la sous déclaration	1 754	1 875	7%
Contrôle de la Sur-Déclaration	253	502	98,5%
Contrôle hors Sur-Déclaration	293	350	19,45%
Nombre Salariés régularisés et redressés	42 752	49 157	15%
Masse salariale régularisée (Milliards de DHS)	1,06	1,57	48%

Opérations de recouvrement des créances :

Parmi les principales actions de l'exercice 2018, citons tout d'abord l'automatisation de l'activité du recouvrement. Pour y parvenir il a fallu maîtriser bonnement la gestion de l'activité de recouvrement à travers la généralisation du déploiement de l'application recouvrement forcé à l'ensemble des perceptions.

Les actions de l'exercice 2018 concernent également la maitrise du processus. Pour cela, une convention avec l'Ordre National des Huissiers de Justice a été effectuée. Aussi, les modalités de gestions des Oppositions et des Quitus ont été révisées.

D'autre part, le recouvrement à l'amiable a été renforcé grâce à la professionnalisation de la relance téléphonique mais également grâce à la diversification des canaux de relance des affiliés débiteurs, à travers notamment le téléphone, les mails, les lettres ou encore le portail DAMANCOM.

ACTIVITÉ DU RECOUVREMENT

Encaissements spontanés

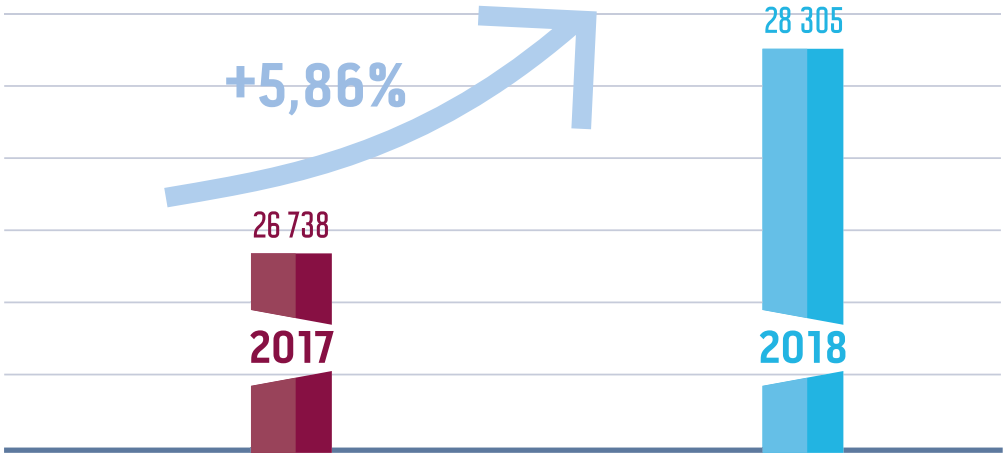

Unité en millions de Dhs

Les encaissements spontanés ont évolué de 5,86 % par rapport à l'an dernier grâce à l'implication et la bonne volonté des employeurs.

Encaissement suite au recouvrement

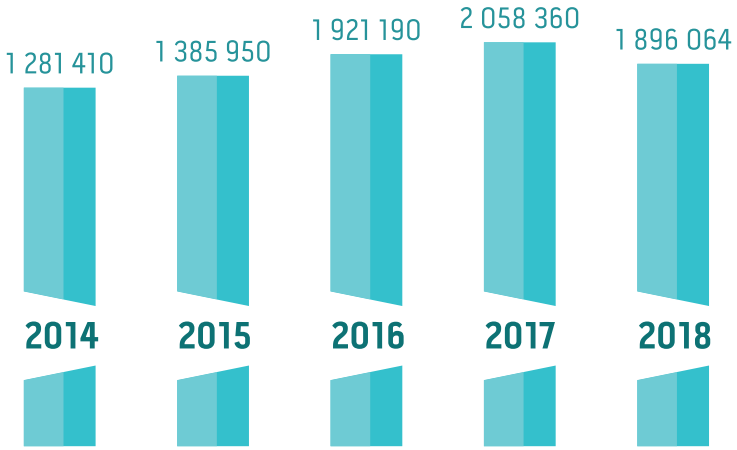

Unité en milliers de Dhs

Les encaissements suite au recouvrement ont connu une baisse en faveur des encaissements spontanés.

BILAN DES ACTIVITÉS DES UNITÉS MÉDICALES

En 2018, les polycliniques de la CNSS ont poursuivi leur ascension en réalisant des avancées d'importance, notamment en ce qui concerne le développement d'activité, la promotion de la qualité, la poursuite de la mise à niveau, du renforcement de l'organisation et de la maîtrise des charges.

Le débat lancé il y a cinq ans sur le constat de la dégradation de la situation financière, de l'insuffisance des ressources humaines, du matériel et du plateau technique des polycliniques a été sans concession. Dans ce cadre et en ne renonçant pas au principe stipulant que les polycliniques doivent remplir l'offre de soins (sécurité, qualité, hospitalité), un projet d'étude stratégique des polycliniques a été lancé proposant un modèle médical performant alliant une panoplie de services ainsi qu'un modèle économique équilibré permettant aux unités médicales de prodiguer les soins de santé dans les meilleures conditions.

Les réalisations durant les cinq dernières années pour l'ensemble des indicateurs nous permettent d'envisager l'avenir et d'affronter les défis futurs avec davantage de confiance et de sérénité.
Pour 2018, la même approche a été reconduite. Les orientations stratégiques et les moyens alloués ont concouru au :

- Développement de l'activité ;
- Promotion de la qualité ;
- Poursuite de la mise à niveau des polycliniques ;
- Renforcement de l'organisation des polycliniques ;
- Recouvrement des créances ;
- Maîtrise des charges.

CHIFFRES D'AFFAIRES DES POLYCLINIQUES

POLYCLINIQUES	Chiffre d'affaires 2017	Chiffre d'affaires 2018	EVOL. 2017/2018
DERB GHALLEF	74 390	75 871	2%
ZIRAOUI	43 664	40 431	-7%
AGADIR	65 141	62 588	-4%
MARRAKECH	20 839	21 837	5%
TANGER	24 367	26 048	7%
OUJDA	23 486	24 810	6%
INARA	33 768	36 983	10%
HAY HASSANI	39 016	40 417	4%
ELJADIDA	22 358	23 143	4%
MOHAMMEDIA	25 858	26 718	3%
SETTAT	18 762	18 176	-3%
KENITRA	17 138	18 215	6%
BERNOUSSI	29 430	30 350	3%
TOTAL	438 216	445 587	2%

Unité en milliers de Dhs

L'évolution du chiffre d'affaires est globalement positive. Il est passé de 438 Millions de dirhams en 2017 à 445 Millions de dirhams en 2018, soit une progression de 2%.
L'analyse faite par Polyclinique montre que Inara, Tanger et Kenitra enregistrent de bonnes réalisations en 2018.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PRODUCTION

Indicateur	Chiffre d'affaires 2017	Chiffre d'affaires 2018	Evol. 2017/2018	Quotepart
Hospitalisation	284 503	289 096	2%	65%
Urgences	45 536	49 837	9%	11%
Hémodialyse	34 218	31 903	-7%	7%
Radiologie	34 622	34 463	0%	8%
Consultation	29 962	30 499	2%	7%
Laboratoire	7 179	7 752	8%	2%
Autres	2 196	2 037	-7%	0%
TOTAL	438 216	445 587	2%	100%

L'hospitalisation et l'urgence ont respectivement eu une évolution de 65% et de 11%.

AMÉLIORATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION :

INDICATEURS	2017	2018	Evol.18/17
Chiffre d'affaires	438 216	445 587	2%
Achats	108 814	100 428	-8%
Autres charges externes	152 811	156 148	2%
Frais du personnel	376 742	363 971	-3%
Total charges	638 367	620 546	-3%
Résultat d'exploitation	-200 151	-174 959	+13%

Unité en milliers de Dhs

L'année 2018 a clôturé avec un résultat d'exploitation de -175 Millions de dirhams contre -200 Millions de dirhams en 2017, soit une progression de 13% par rapport à l'année précédente.

ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE:

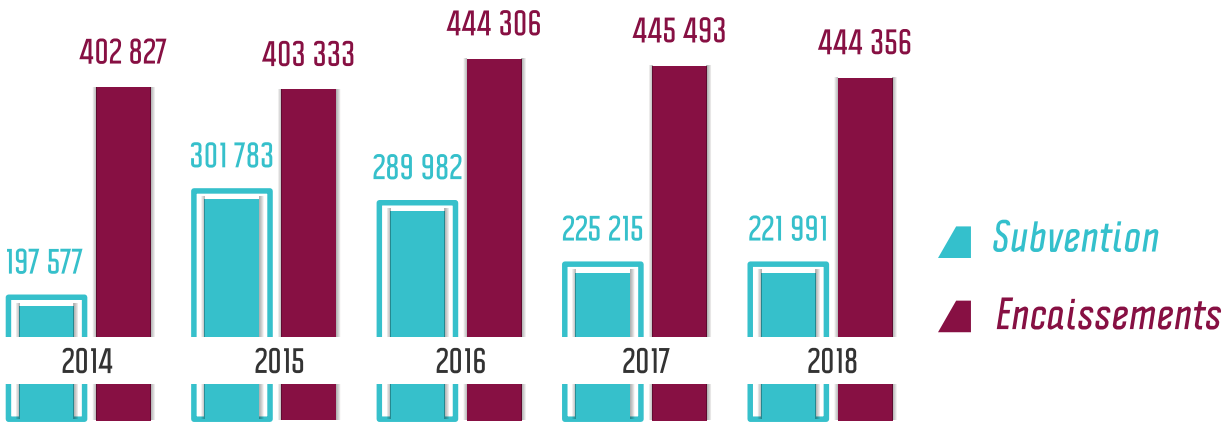

La gestion optimale des unités médicales a fait que les subventions accordées ont considérablement baissé.

BILAN FINANCIER

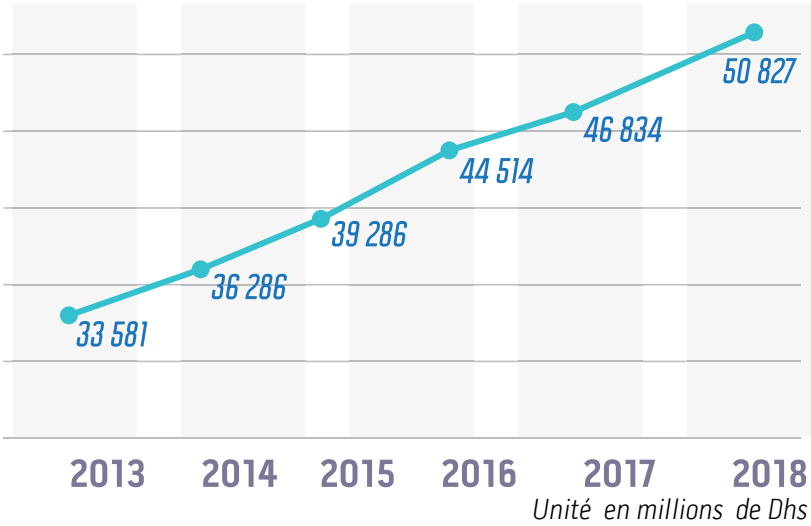

Les réserves déposées à la CDG (hors FCP CDG Sécur) sont passées de 46,8 milliards de dhs à fin 2017 à 50,8 milliards à fin 2018. Cette évolution est expliquée par des nouveaux apports de l'ordre de 2,4 milliards et des intérêts nets de 1,5 milliards.

96% des réserves sont constituées des réserves de la branche des pensions

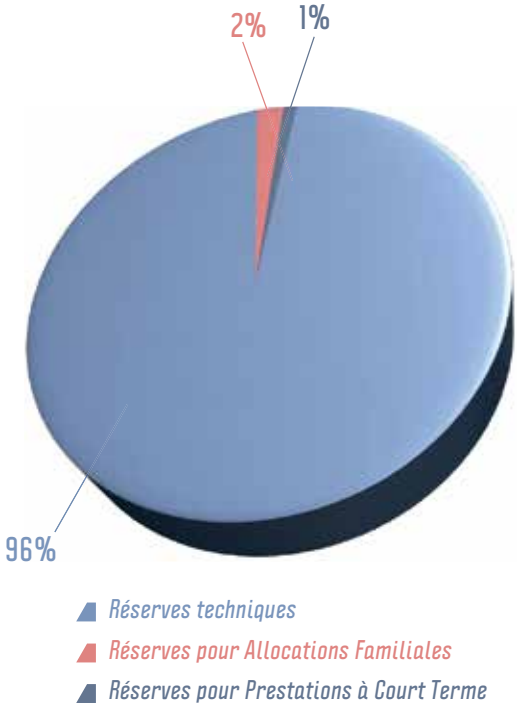

Produits des placements financiers des réserves

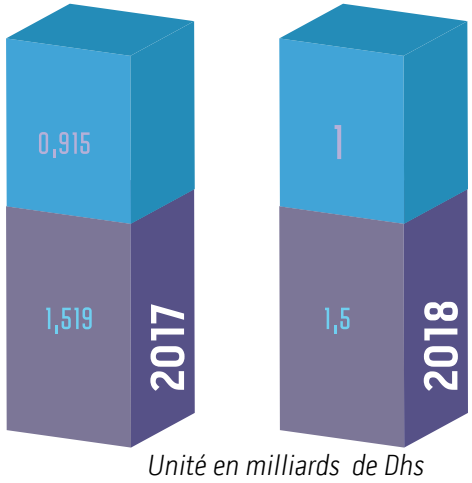

COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

Compte technique

LIBELLE	OPÉRATIONS			
	Propres à l'Exercice 1	Concernant les Exercices précédent 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE N-1
COTISATIONS ET CONTRIBUTION	25 199 733 319	87 327 033	25 112 406 286	23 581 916 237
Cotisations Mises en recouvrement *	22 564 779 653	87 327 033	22 477 452 620	21 637 920 738
Autres Produits *	2 071 865 074	-	2 071 865 074	1 841 769 336
Reprises d'exploitation , transferts de charges *	563 088 638	-	563 088 592	102 226 164
PRESTATIONS ET FRAIS	18 285 229 638	- 220 921 843	18 064 307 794	21 392 404 429
Prestations Servies *	17 517 790 118	- 220 921 843	17 296 868 275	15 749 982 007
Autre charges d'exploitation *	21 589 226	-	217 589 226	1 167 796 551
Dotations d'exploitation *	549 850 293	-	549 850 293	4 474 625 871
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	25 199 733 319	-	-	-
SOLDE DES OPERATIONS TECHNIQUES (1-2)	6 914 503 681	133 594 810	7 048 098 492	2 189 511 809
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	1 969 502 965	-	1 969 502 965	1 899 484 845
Revenus des placements affctés en représentation * des provisions et réserves	-	-	-	-
Profits sur réalisation des placements affctés en représentation des provisions et réserves *	-	-	-	-
Titres immobilisés *	-	-	-	-
Gains de change *	-	-	-	-
Intérêts et autres produits de placements sur actifs *	1 969 502 965	-	1 969 502 965	1 899 484 845
Reprises sur charges de placement : transferts de charges *	-	-	-	-
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	-	-	-	-
Charges d'intérêts *	-	-	-	-
Frais de gestion des placements *	-	-	-	-
Pertes de change *	-	-	-	-
Pertes sur réalisation des placements affctés en représentation des provisions et réserves *	-	-	-	-
Autres charges de placements *	-	-	-	-
Dotations sur placement *	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER (4-5)	1 969 502 965	-	1 969 502 965	1 899 484 845
RESULTAT TECHNIQUE	8 884 006 646	133 594 810	9 017 601 456	4 088 996 653

Compte de gestion

LIBELLE	OPÉRATIONS			
	Propres à l'Exercice 1	Concernant les Exercices précédent 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE N-1
PRODUITS DE GESTION COURANTS	904 010 163	617 169	904 627 332	824 549 023
Produits d'exploitation non techniques courants	469 273 422	-	469 273 422	447 128 248
Intérêts et autres produits non techniques courants	419 679 680	617 169	420 296 849	359 683 590
Subventions d'exploitation de l'Etat	-	-	-	-
Autres Produits non techniques courants	-	-	-	-
Reprises d'exploitation , transferts de charges	15 057 062	-	15 057 062	17 737 186
CHARGES DE GESTION COURANTS	1 522 397 062	35 396 241	1 557 793 302	1 514 406 145
Achats consommés(2) de matières et fournitures	64 984 279	6 762 382	71 746 661	71 727 212
Autres charges externes	148 713 357	22 026 242	170 739 599	159 033 229
Impôts et taxes	397 066 998	124 640	387 191 638	382 962 952
Charges de personnel	861 700 966	3 082 071	864 783 037	845 249 162
Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
Charges financiéres non techniques courantes	109 388	-	109 388	209 245
Dotations d'exploitation	49 822 074	3 400 907	53 222 981	55 224 345
RESULTAT DE GESTION COURANT (1-2)	-618 386 899	-34 779 071	-653 165 970	-689 857 122
PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	3 671 017	374 820	4 045 837	13 001 938
Produits des cessions d'immobilisations	65 100	-	65 100	449 430
Subventions d'équilibre	-	-	-	-
Autres produits non courants	2 145 036	374 820	2 519 855	10 627 491
Reprises non courantes ; transferts de charges	1 460 882	-	1 460 882	1 925 017
CHARGES DE GESTION NON COURANTES	229 040 490	13 850 342	242 890 832	248 765 527
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	-	-	-
Subventions accordées	228 817 319	-	228 817 319	223 623 652
Autres charges non courantes	223 171	13 850 342	14 073 513	15 141 875
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
RESULTAT DE GESTION NON COURANT (4-5)	-225 369 373	-13 475 522	-238 844 995	-235 763 589
RESULTAT DE GESTION (3+6)	-843 756 371	-48 254 594	-892 010 965	-925 620 711

CPC RÉCAPITULATION

RÉCAPITULATION			
		Exercice	Exercices précédent
I	RÉSULTAT TECHNIQUE	9 017 601 456	4 088 996 653
II	RÉSULTAT DE GESTION	- 892 010 965	-925 620 711
III	RÉSULTAT NET	8 125 590 491	3 163 375 942
	TOTAL DES PRODUITS TECHNIQUES	27 081 909 251	25 481 401 082
	TOTAL DES PRODUITS DE GESTION	908 673 169	837 550 962
	TOTAL DES PRODUITS	27 990 582 420	26 318 952 044
	TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	18 064 307 794	21 392 404 429
	TOTAL DES CHARGES DE GESTION	1 800 684 135	1 763 171 673
	TOTAL DES CHARGES	19 864 991 929	23 155 576 101
	RÉSULTAT NET	8 125 590 491	3 163 375 942

DEUXIÈME PARTIE
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

BILAN QUALITATIF

Dans le souci d'améliorer les prestations servies dans le cadre de l'Assurance Maladie Obligatoire gérée par la CNSS ainsi que la réduction du restant à charge de l'assuré, la CNSS a réalisé plusieurs études.

La première concerne la révision du Tarif National de Référence de certains actes médicaux consommés par une large partie des assurés et dont l'écart entre le montant engagé et le TNR est jugé important. L'étude a proposé d'augmenter les taux de remboursement.

En ce qui concerne l'étude des médicaments non remboursables, une analyse de la liste actuelle a été réalisée ainsi que la définition des champs d'action, l'évaluation de l'impact sur l'AMO et la transmission des propositions à l'ANAM. Ainsi, l'objectif est d'identifier les médicaments devants être admis au remboursement ainsi que ceux devants garder le statut non remboursable.

De même, la prise en charge de l'Optique a été améliorée grâce à une analyse et une évaluation ainsi qu'un benchmark et une identification des pistes d'amélioration.

Et pour ce qui est de l'élargissement de la liste des médicaments admis en tiers payant, le nombre de ces derniers passera de 86 médicaments actuellement à plus de 200 médicaments.

PRINCIPALES PHASES D'ÉVOLUTION

Novembre 2002 : Publication de la loi 65.00, portant code de la couverture médicale de base;

Août 2005 : Publication des décrets d'application;

Septembre 2005 : Entrée en vigueur du régime avec collecte des cotisations y afférentes;

Mars 2006 - Décembre 2013 : Révision de la liste des médicaments remboursables (passage de 1001 médicaments au démarrage (2006) à 3 376 actuellement);

Juillet 2007 : Extension de l'AMO aux pensionnés dont le montant de la pension mensuelle est inférieur au seuil minimum;

Juillet 2008 - Décembre 2009 : Exonération partielle ou totale du ticket modérateur relatif à 98 affections de longues durées et 10 affections lourdes et coûteuses correspondants à 108 maladies;

Février 2010 : Extension de l'AMO aux soins ambulatoires;

Septembre 2011 : Maintien de droit à l'AMO pour les veuf(ve)s et ayants droit qui perdaient ce droit suite au décès de l'assuré principal;

Décembre2012 : Extension de l'AMO aux marins pêcheurs artisans;

Avril 2013 : Entrée en vigueur de la mesure relative à la prise en charge du Médicament coûteux en mode tiers payant;

Mai 2013 : Exonération du ticket modérateur relatif à 53 nouvelles maladies correspondant à 20 affections de longue durée;

Janvier 2015 : Extension des soins couverts par l'AMO aux soins dentaires, sans augmentation du taux de cotisation y afférent;

Janvier 2016 : Mise en œuvre des mesures d'encouragement de l'emploi «Contrat Insertion Amélioré-AMO» qui consiste en la prise en charge par l'Etat, durant la période de stage, des cotisations patronales et salariales au titre de l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO);

Juin 2016 : Mise en place de l'Extranet au profit des établissements de soins;

Juillet 2016 : Élargissement de la liste des médicaments admis en tiers payant à 86 médicaments coûteux au lieu de 29 médicaments précédemment pris en charge;

Juin 2017 : Mise en place d'un service en ligne « Portail PS » au profit des prestataires de soins admis en tiers payant;

Septembre 2017 : Extension de la liste des ALD/ALC à certaines maladies rares, chroniques et coûteuses et exonération à hauteur de 100% des maladies suivantes : Déficit immunitaire primitif, Maladies lysosomiales, Déficit en hormone de croissance;

Septembre 2017 : Extension de la couverture aux veuves polygames ayant une pension moins de 500 Dh.

2018 : Extension de l'extranet dédié au traitement des prises en charge demandées par les prestataires de soins, pour le mettre à la disposition des CHU aussi. De même il y a eu un élargissement de la liste des médicaments admis en tiers payant.

CHIFFRES CLÉS

PRINCIPAUX AGRÉGATS DE L'ACTIVITÉ AMO

INDICATEURS	2017	2018	Taux de variation 2017/2016
Population éligible (en millions)	6,5	6,9	6,2%
Population ayant les droits ouverts (en millions)	5,9	6,3	6,8%
Nombre de dossiers déposés par jour (en millions)	4,2	4,7	8,7%
Prestations servies (Milliards de Dhs)	3,54	4,0	12,5%
Cotisations mises en recouvrement (Milliards Dhs)	6,52	7,3	11,8%
Délai moyen de remboursement des dossiers des assurés	5	6	20%
Délai moyen de remboursement des dossiers des prestataires de soins	16	17	6%

Nous remarquons qu'en 2018 l'amélioration en terme de population éligible ou encore en population ayant les droits ouverts ont nettement progressé. De même pour la majorité des agrégats de l'activité AMO.

Le délai de remboursement des dossiers a augmenté respectivement de 20% pour les assurés et 6% pour les prestations de soins, suite à un fort accroissement du nombre de dossiers déposés par jour.

FAITS MARQUANTS

En vue d'élargir le champ de conventionnement avec les prestataires des soins, l'ntégration du centre de Transfusion Sanguine dans le cadre du tiers payant médicament (convention signée en attente de publication) a été faite également en 2018 pour que les bénéficiaires de transfusion sanguines puissent avoir une prise en charge au préalable au lieu de payer la totalité des frais et attendre le remboursement.

Réunions tenues par les instances de gouvernance

Le Comité de Gestion et d'Études a tenu 3 réunions en 2018 et il a examiné trois volets, à savoir : la validation du plan triennal 2018-2020, la préparation des travaux du CA session de juin 2018 ainsi que la préparation des travaux du CA session de décembre 2018.

De plus, le Comité Audit et Risques a également tenu une réunion en préparation des travaux du CA dans le but d'examiner, d'une part, l'arrêté des états de synthèse au titre de 2017, et d'autre part, le rapport d'audit externe au titre de l'exercice de 2017.

De même, le conseil d'Administration a dû aussi tenir 2 réunions en 2018. Les principales résolutions prises sont les suivantes : l'approbation du Rapport d'activité du DG au titre de l'exercice 2017, l'arrêté des états de synthèse au titre de l'exercice 2017, l'examen du Rapport d'opinion de l'auditeur externe sur les comptes, l'approbation du Plan d'action 2019, l'approbation du Budget 2019, l'examen du Rapport du contrôleur de l'État au titre de 2017 et enfin la modification du budget de l'année 2018.

BILAN DES ACTIVITÉS

Population ayant les droits ouverts par catégorie d'assurés :

CATÉGORIE D'ASSURÉS	LIEN	NOMBRE
SALARIÉS (86%)	ASSURÉS	2 283 786
	CONJOINTS	910 996
	ENFANTS	2 263 122
	SOUS-TOTAL I	5 457 904
PENSIONNÉS (14%)	ASSURÉS	511 857
	CONJOINTS	222 602
	ENFANTS	185 953
	SOUS-TOTAL II	920 412
TOTAL GÉNÉRAL		6 378 316

86% de la population ayant les droits ouverts à l'AMO en 2018 correspond aux salariés actifs et leurs ayants droit.

Salariés ayant les droits ouverts par secteur d'activité

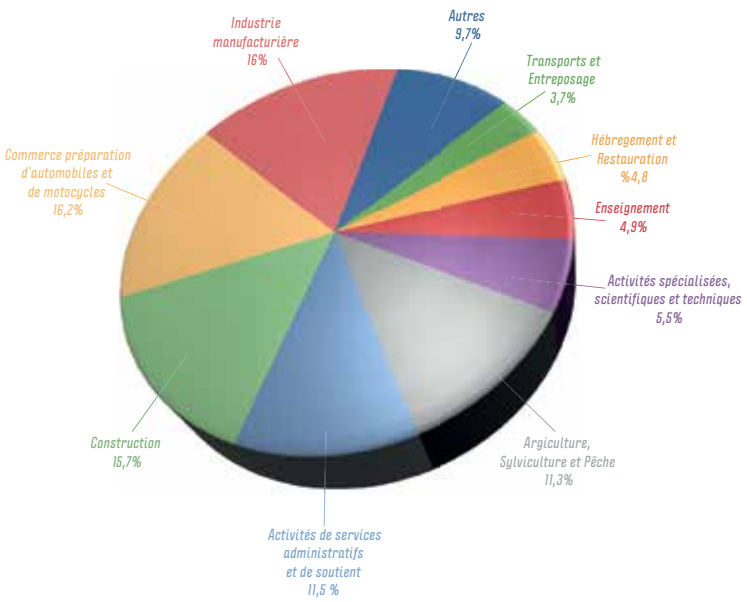

Évolution du nombre des dossiers déposés

Il est à savoir que la CNSS a préparé la mise en œuvre du projet d'externalisation de la saisie des dossiers AMO, afin de pouvoir absorber le flux abondant des dossiers déposés chaque jour et agir sur les délais de traitement et de remboursement.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AMO

Évolution de la consommation par nombre de dossier, par nombre de bénéficiaires et par montant

INDICATEUR	2017	2018	2017-2018
Nombre de dossiers déposés	4 288 203	4 661 212	9%
Nombre de dossiers déposés par jour	17 222	18 645	8%
Nombre de bénéficiaires consommant l'AMO	1 382 226	1 518 107	10%
Nombre de dossiers remboursés	3 771 883	4 101 931	9%
Montant remboursés (en millions de DH)	3 523 854	4 205 289	19%
Taux de remboursement	62,1%	63,46%	+1,36 points

Le nombre de bénéficiaires consommant l'AMO a enregistré une augmentation de 10% entre 2017 et 2018 : 1,52 millions bénéficiaires de l'AMO en 2018.

Le nombre de dossier déposés a augmenté de 9% entre 2017 et 2018.

Le nombre de dossiers remboursés en 2018 a évolué de 9% par rapport à 2017, entrainant une augmentation du montant payé de 19%.

Évolution du nombre de dossiers déposés

INDICATEUR	2017	2018	Variation
Dossier de remboursement des assurés	3 824 065	4 158 314	9%
Dossier de remboursement des prestataires de soins	200 340	228 058	14%
Demande de prise en charge & Demande d'entente préalable	229 685	238 173	4%
Demande d'ouverture de droits ALD	34 113	36 667	7%
Total	4 288 203	4 661 212	9%

Le nombre global de dossiers déposés en 2018 a atteint 4,66 millions de dossiers, soit une augmentation de 9% par rapport à 2017

Délai de remboursement

INDICATEURS	Délai légal	Délai réel		
		2017	2018	Variation 2017/2018
Remboursement des dossiers des assurés (DR)	3 mois max	5	6	20%
Remboursement des prestataires de soins (DRPS)	6 mois max	16	17	6%

Le délai de remboursement a connu une augmentation d'un jour, à cause de la montée en charge des dossiers déposés par jour.

Structure du montant remboursé des dossiers ambulatoires par postes d'actes

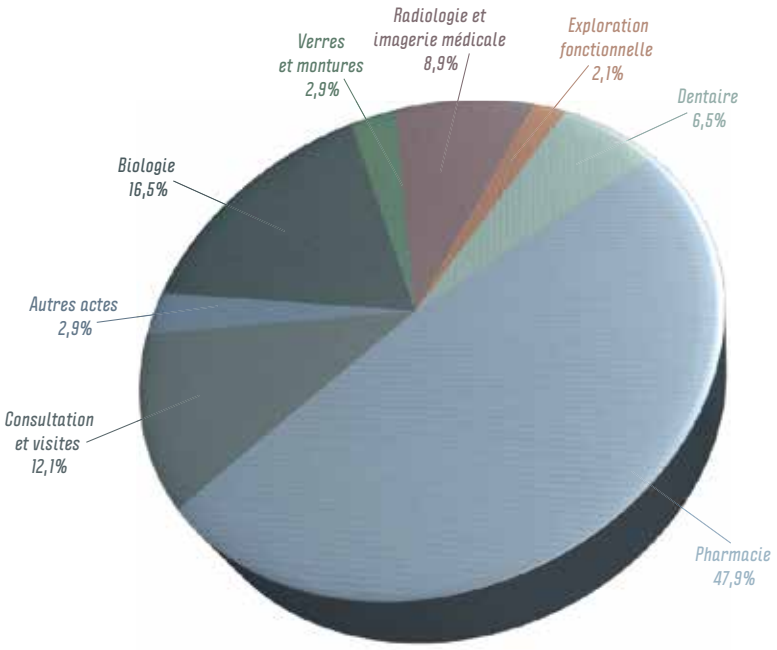

Le poste « Pharmacie » représente plus de 47% du total du montant remboursé en ambulatoire, suivi par la « Biologie » 17%. Le dentaire représente 7% en termes de montant remboursé.

Dépenses de prestations par type d'assuré

	Type d'assuré		Total
	Pensionnés	Actifs	
Fréquence de dossiers	3,71	2,35	2,70
Coût moyen / dossier (en dhs)	1 247	820	973
Coût moyen / bénéficiaire (en dhs)	4 628	1 925	2 629
% Nombre de dossiers	36%	64%	100%
% Prestations remboursées	46%	54%	100%

Répartition des PEC selon les prestataires de soins(*)

Catégorie PS	Poids en nombre	Poids en valeur accordée
Cliniques	80,0%	87,0%
Polycliniques CNSS	10,3%	6,6%
CHU	7,6%	5,4%
Hôpitaux Publics	1,9%	0,5%
Ligue Nationale de Lutte Contre les Maladies Cardio-vasculaires	0,2%	0,5%
Total	100%	100%

Exercice 2018 (*)

80% des prises en charges ont été accordées aux cliniques privées pour 87% du montant total accordé.
Les polycliniques de la CNSS ne bénéficient que de 10,3% des prises en charges et de 6,6% du montant total accordé.
La part des CHU et hôpitaux publics reste faible et ne dépasse pas 7,6% en nombre et 5,4% en montant.

Répartition des ALD accordées

Les Affections de longue durée	Nombre d'ALD	%
Diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant	96 317	28%
Hypertension artérielle (HTA) sévère	83 135	24%
Tumeurs malignes « TM »	33 071	10%
Asthme sévère	15 322	4%
Maladie coronaire	14 281	4%
Chirurgie Cardiaque	11 674	3%
Insuffisance rénale chronique terminale	9 730	3%
Valvulopathies rhumatismales	8 590	2%
Troubles permanents du rythme et de la conductivité	7 939	2%
Glaucome chronique	7 777	2%
Troubles graves de la personnalité	6 216	2%
Accident vasculaire cérébral ou médullaire ischémique ou hémorragique	5 938	2%
Epilepsie grave	5 795	2%
Maladies chroniques actives du foie (hépatites B et C)	4 578	1%
Affections malignes du tissu lymphatique ou hématopoïétique	3 706	1%
Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave	3 297	1%
Etat de déficit mental	2 734	1%
Maladie de Parkinson	2 628	1%
Psychoses	2 407	1%
Autres	18 908	5%
TOTAL GÉNÉRAL	347 566	100%

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

Structure des béneficiaires consommant l'AMO

11% des bénéficiaires de l'AMO sont porteurs d'ALD, cette situation est la même que celle de l'an dernier.

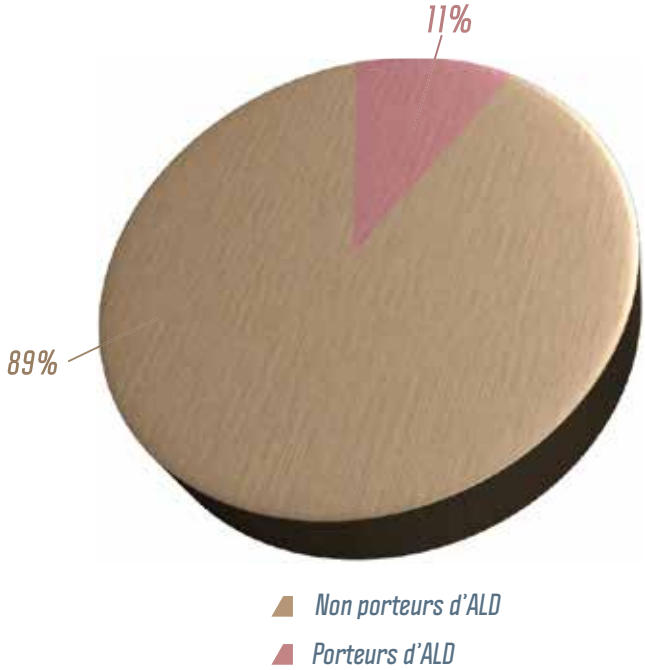

Structure du montant remboursé

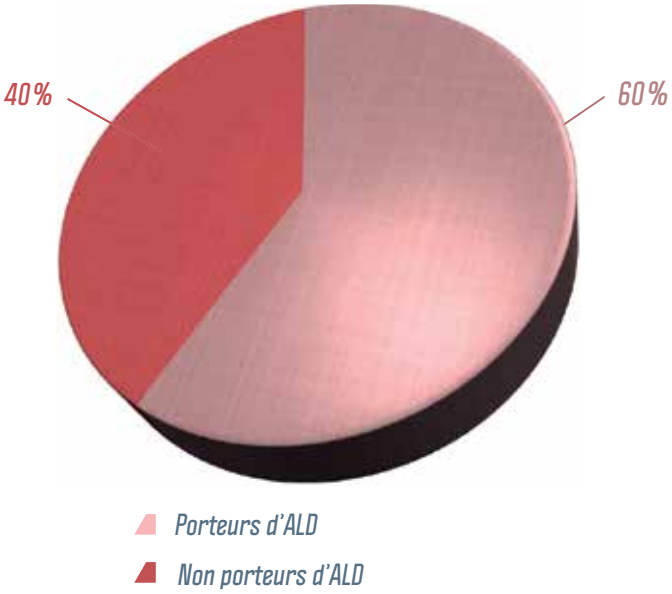

Les porteurs des ALD* ont consommé 60% des prestations AMO en 2018, soit une évolution de 4 points en comparaison à l'année 2017 où les bénéficiaires n'ont consommé que 56%.

**ALD : Affections de longue durée*

BILAN FINANCIER

Réserves AMO

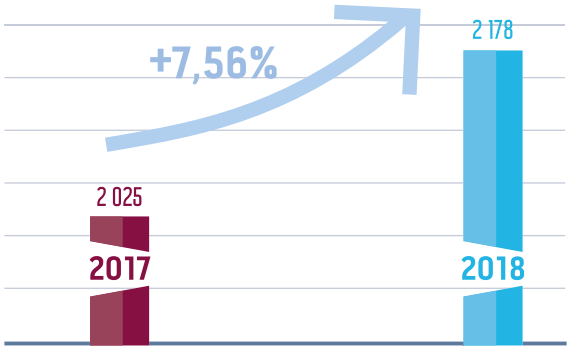

Unité en millions de Dhs

Structure des réserves AMO par nature

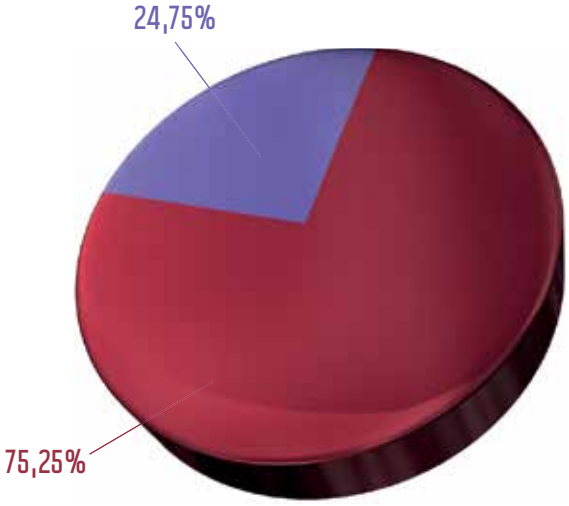

Réserves pour prestations restant à payer

Réserves de sécurité

Les prestations restant à payer représentent la majeure partie des réserves AMO, soit une part de 75,25% contre 24,75% pour les réserves de sécurité.

Produits des placements financiers des réserves stagnants

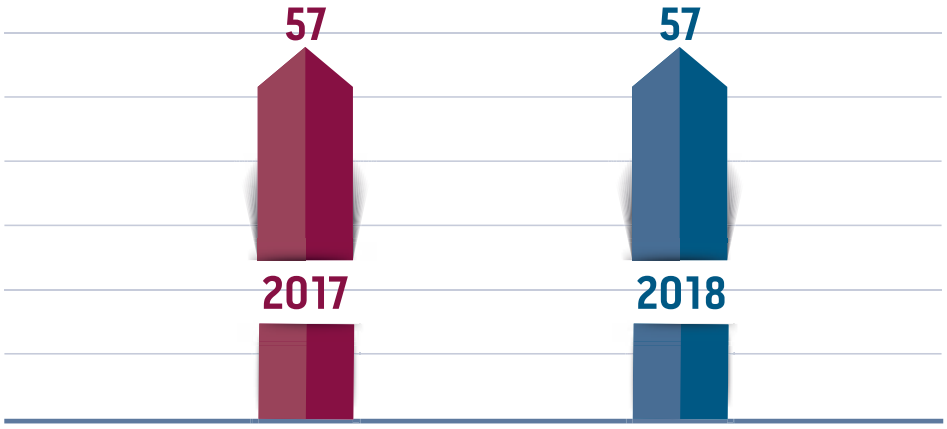

Unité en millions de Dhs

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

LIBELLE	OPÉRATIONS			
	Propres à l'Exercice 1	Concernant les Exercices précédent 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE N-1
1 . COTISATIONS				
Cotisations .	7 268 387 897	21 219 387	7 289 607 285	6 521 518 514
Prélèvements sur la réserve de sécurité .	-	-	-	-
Ajustements de cotisations .	-	-	-	-
TOTAL 1	7 268 387 897	21 219 387	7 289 607 285	6 521 518 514
2 . PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION				
Subventions d'exploitation .	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation .	-	-	-	-
Reprises d'exploitations ; transferts de charges .	1 390 161 924	-	1 390 161 924	1 165 623 985
TOTAL 2	1 390 161 924	-	1 390 161 924	1 165 623 985
3 . PRESTATIONS ET FRAIS				
Prestations et frais payés .	4 034 553 798	-	4 034 553 798	3 351 877 478
Variation des provisions pour prestations à payer (1).	-52 310 000	-	-52 310 000	189 120 000
Variations des provisions mathématiques (1).	-	-	-	-
Dotation à la réserve de sécurité .	106 181 849	-	106 181 849	96 055 847
Variations des autres provisions techniques (1).	-	-	-	-
TOTAL 3	4 088 425 646	-	4 088 425 646	3 637 053 325
4 . CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION				
Achats consommés de matières et fournitures .	-		-	
Autres charges externes .	472 167 955	-	472 167 955	449 113 751
Impôts et taxes .	147 851	-	147 851	124 609
Charges de personnel .	-		-	-
Autres charges d'exploitation .	543 539		543 539	2 879 985
Dotations d'exploitation .	1 370 970 592	-	1 370 970 592	1 401 482 903
TOTAL 4	1 843 829 936	-	1 843 829 936	1 853 601 248

5 . PRODUITS DES PLACEMENTS EN COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES				
Revenus des placements.	-	-	-	-
Gains de change.	-		-	-
Profits sur réalisations des placements.	-	-	-	-
Intérêts et autres produits de placements.	90 350 393	-	90 350 393	242 211 643
Reprises sur charges de placements en couverture des provisions techniques; transferts de charges.	-	-	-	-
TOTAL 5	90 350 393	-	90 350 393	242 211 643
6 .CHARGES DES PLACEMENTS EN COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES				
Frais de gestions des placements.	-	-	-	-
Pertes de change.	-	-	-	-
Pertes sur réalisations des placements.	9 911 700	-	9 911 700	40 136 656
Autres charges de placements.	-	-		-
Dotations sur placements en couverture des provisions techniques.	-	-	-	-
TOTAL 6	9 911 700	-	9 911 700	40 136 656
7 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE TECHNIQUE (1+2-3-4+5-6)	2 806 732 931	21 219 387	2 827 952 318	2 398 562 553

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

	OPÉRATIONS			
LIBELLE	Propres à l'Exercice 1	Concernant les Exercices précédent 2	Totaux de l'Exercice 3=2+1	Totaux de l'Exercice N-1
8 . PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS				
Commissions obtenues pour gestions pour compte.	-	-	-	-
Ventes de marchandises.	-	-	-	-
Produits d'exploitation – oeuvres sociales.	-	-	-	-
Produits financiers non techniques courants.	727 179 733	-	727 179 733	559 376 268
Immobilisations produites par la société mutualiste pour elle-même.		-	-	-
TOTAL 8	727 179 733	-	727 179 733	559 376 268

9 . CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES				
Charges d'exploitation – gestions pour compte.	-	-	-	-
Achats revendus de marchandises (2).	-	-	-	-
Charges d'exploitation – oeuvres sociales.	-	-	-	-
Charges financières non techniques courantes .	-	-	-	-
Autres charges non techniques courantes.	-	-	-	-
TOTAL 9	-	-	-	
10 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE COURANT (8-9)	727 179 733	-	727 179 733	559 376 268
11 . PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS				
Produits des cessions des immobilisations .	-		-	-
Subventions d'équilibre.	-		-	-
Reprises sur subventions d'investissement .	-	-	-	-
Autres produits non techniques non courants.	476 611 621	-	476 611 621	373 356 893
Reprises non courantes ; transferts de charges .	1 372 796 040		1 372 796 040	1 056 156 066
TOTAL 11	1 849 407 662		1 849 407 662	1 429 512 959
12 . CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées.	40 708 756	-	40 708 756	147 690 376
Subventions accordées.	-	-	-	-
Autres charges non techniques non courantes.	-	187 421	187 421	522 698
Dotations non techniques non courantes.	1 547 156 217	-	1 547 156 217	1 375 001 670
TOTAL 12	1 587 864 974	187 421	1 588 052 395	1 523 214 744
13 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE NON COURANT (11-12)	261 542 688	- 187 421	261 355 267	- 93 701 785
14 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE (10+13)	988 722 421	- 187 421	988 535 000	465 674 483
15 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE AVANT IMPOTS (7+14)	3 795 455 352	21 031 966	3 816 487 318	2 864 237 036
16 . IMPOTS SUR LES EXCEDENTS OU INSUFFISANCE	-	-		-
17 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE L'EXERCICE (15-16)	3 795 455 352	21 031 966	3 816 487 318	2 864 237 036
TOTAL DES PRODUITS (1+2+5+8+11)	11 325 487 609	21 219 387	11 346 706 996	9 918 243 009
TOTAL DES CHARGES (3+4+6+9+12+16)	7 530 032 256	187 421	7 530 219 677	7 054 005 973
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE L'EXERCICE (total des produits - total des charges)	3 795 455 352	21 031 966	3 816 487 318	2 864 237 036